

sommaire

Introduction	3
> Une absence d'accueil	5
Avant la seconde guerre mondiale : une politique de refoulement	
Les années de guerre : l'internement des nomades	
L'après guerre : la fin de l'évitement ?	
> « Le terrain des Épinards »	9
Un premier terrain de stationnement des tsiganes	
La genèse d'un service social	
> Une nouvelle équipe municipale, un nouveau projet	14
Un projet global et ambitieux	
Un projet finalisé plus modeste	
> Une gestion intercommunale	20
L'aventure des mini-terrains	
Les terrains familiaux	
> Les rassemblements exceptionnels	27
Les rassemblements familiaux	
Les missions évangéliques	
Conclusion	30
Annexe 1 : Sites de stationnement sur Angers (milieu du XX ^e siècle)	32
Annexe 2 : Sites de stationnement sur l'agglomération angevine (début XXI ^e siècle)	33
Annexe 3 : Les terrains d'accueil des gens du voyage en 2015	34
Annexe 4 : Évolution du droit relatif aux gens du voyage	35
Annexe 5 : État des sources	36

*Remerciements à Loïc Legal,
ancien directeur du terrain d'accueil
des gens du voyage*



Selon François de Vaux de Foletier, les premières traces de passages de tsiganes dans le Maine et l'Anjou remonteraient au XVI^e siècle. Les flux de population suivaient essentiellement l'axe de la Loire (liaison entre la Bretagne et la Touraine) et les grands cours d'eau du département (liaison entre le Maine et la Vendée / Poitou). Les circuits étaient déterminés par l'exercice de différentes activités économiques : le ramonage des cheminées, l'étamage des ustensiles de cuisine, le cannage et le rempaillage des chaises, la vente de produits vanniers, la chine et la récupération de métaux... Certaines activités, comme les travaux agricoles, étaient saisonnières et gourmandes en main d'œuvre : récoltes maraîchères le long de la Loire ou fruitières dans le baugeois, vendanges dans le saumurois. À ces destinations économiques s'ajoutaient des destinations familiales ou mémorielles : telle étape permettait de visiter un membre âgé et sédentarisé de la famille, telle autre permettait de visiter la tombe d'un membre familial disparu.

Dans le courant du XX^e siècle, et notamment dans sa seconde moitié, le passage progressif de la traction hippomobile à la traction automobile a modifié certaines activités professionnelles. Ainsi la possession d'un véhicule automobile permettait désormais d'effectuer en une seule journée des tournées de récupé-



Le rempaillage des chaises (coll. Angers Loire Métropole)

ration de matériaux de plusieurs dizaines de kilomètres. L'itinérance s'est donc moins justifiée et le stationnement s'est parfois prolongé, aboutissant même dans certains cas à la sédentarisation de quelques familles. À partir des années 1980, les coûts d'entretien des véhicules ont fortement augmenté (carburant, entretien, assurance...) et certaines familles ont alors choisi de ne plus prendre la route que durant la belle saison, et pour un circuit qui s'est restreint à l'Anjou, voire même à une partie de l'Anjou.



La récupération des métaux (fin des années 1960) (coll. Loïc LE GAL)

Les populations présentes sur les terrains d'accueil des gens du voyage de l'agglomération d'Angers n'ont jamais représenté un groupe homogène. Elles ont des origines diverses. Elles comprennent des tsiganes, essentiellement des Manouches, mais également des non-tsiganes comme des Yéniches¹, des forains ou même des sédentaires qui ont été amenés à se loger dans des habitats mobiles non par choix, mais par paupérisation. Les tsiganes eux-mêmes ne représentent pas plus un groupe homogène, les cohabitations et les acculturations ont multiplié les groupes et sous-groupes, et de nombreux jeunes voyageurs n'ont plus aujourd'hui qu'une vision mythique de l'itinérance.

Cette présence sur Angers et son agglomération n'est donc pas récente. Cependant l'appréhension de cette réalité et de ce mode de vie comme une forme de normalité est elle très récente. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la société des sédentaires ne pouvait concevoir l'intégration des tsiganes autrement que par le biais de la sédentarisation. Il n'était donc pas concevable d'entretenir les moyens de l'itinérance,

et donc d'aménager et d'entretenir des terrains d'accueil. Il faut attendre le début des années 1960 pour qu'une commune, Angers, officialise l'attribution d'un terrain public pour le stationnement des gens du voyage.

Mais les mutations de la société, touchant aussi bien les nomades que les sédentaires, ont entraîné une évolution des besoins et modifié peu à peu les politiques publiques. Longtemps caractérisé par son absence, l'accueil des gens du voyage a d'abord été organisé dans une volonté d'aide, voire d'éducation, sociale. Puis, face aux limites d'efficacité et de capacité d'action des acteurs publics, la politique d'accueil a peu à peu évolué vers une volonté d'autonomisation et de responsabilisation de la gestion des équipements par les occupants eux-mêmes. ■



La vannerie (coll. Angers Loire Métropole)



Une absence d'accueil

// Avant la seconde guerre mondiale : une politique de refoulement

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les populations tsiganes sont considérées comme suspectes, aussi bien par la population locale que par les autorités publiques. Les communes qui voient l'arrivée des nomades comme un bienfait, ou même comme un simple événement anodin sont peu nombreuses. La méfiance est la règle, et les communes de l'agglomération d'Angers n'échappent pas à cette règle. La présence des tsiganes est toujours « subie », et les mesures prises par les autorités sont systématiquement des mesures d'évitement et non des mesures d'accueil. L'aménagement d'un terrain d'accueil par une commune apparaîtrait ainsi comme totalement incongru, voire comme potentiellement dangereux ! Aucun terrain public n'est donc spécifiquement prévu pour leur stationnement.

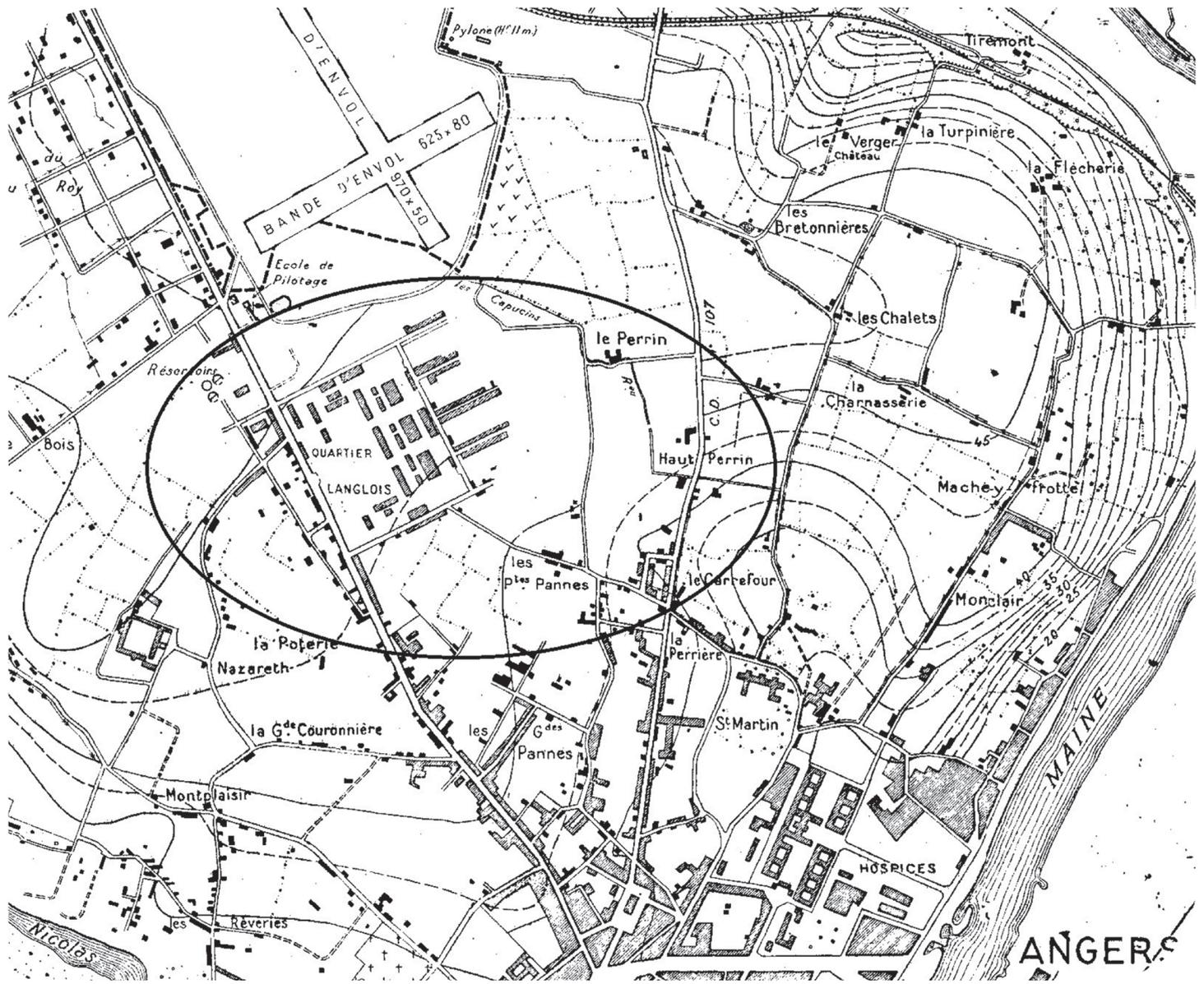
Les familles nomades s'installent donc souvent sur les places publiques périphériques de la ville d'Angers : sur la place du Bourg-Lacroix dans le quartier des Justices, sur la place Ney et le long de la rive gauche de la Maine, ou derrière les abattoirs, dans le quartier du Bon-Pasteur. La cohabitation avec les habitants sédentaires, mais également avec les forains, n'est pas toujours aisée. Ceux-ci, parfois appelés « fêtiers » à Angers, tiennent des stands et des manèges lors des fêtes de Saint-Serge, de Saint-Martin ou de Belle-Beille et s'installent pour 15 ou 20 jours sur des emplacements parfois publics. Mais s'ils sont mobiles, ils ne

veulent pas toujours être assimilés aux « nomades ». Ainsi en juin 1932 le conseil municipal d'Angers note que les riverains et des forains « bien intégrés » stationnant sur la place Larochefoucauld demandent l'expulsion de nomades qui commencent à s'installer².

Mais quelques mois plus tard, en novembre, ces mêmes forains sont en passe d'être eux-mêmes expulsés par le maire qui veut les installer sur un terrain propriété de la ville d'Angers situé route d'Avrillé. C'est la première mention d'un projet d'attribution d'un terrain municipal dédié exclusivement au stationnement des nomades. Le maire argumente ainsi : « [le] terrain [est] clos de murs et muni d'une canalisation d'eau de Loire. Des latrines et WC y seront aménagés et, dès que le sol aura été nivelé par les soins du service de la voirie, des instructions seront données au service de la Police pour obliger les forains à aller sur cet emplacement et non autre part. Dans ces conditions pas un seul forain ne sera admis à séjourner place Larochefoucauld. [...] Le terrain en question est situé en face le quartier des husards et la troupe pourrait, en cas de besoin, être appelée à rétablir l'ordre menacé »³. Le choix du terrain se fait donc pour des raisons sanitaires, mais également pour atténuer la visibilité de cette population et pour en assurer le contrôle.

² Délibération du conseil municipal d'Angers du 10 juin 1932

³ Délibération du conseil municipal d'Angers du 9 novembre 1932



Le quartier Langlois, dite « caserne des hussards », près du site des Perrins (coll. musée régional de l'air d'Angers)



Les baraquements du camp de Montreuil-Bellay vers 1943 (coll. Jacques SIGOT)

// Les années de guerre : l'internement des nomades

Le projet n'a toujours pas abouti quand éclate la guerre. La république décide alors de traiter la question de manière brutale : dès septembre 1939 plusieurs départements interdisent la circulation des nomades, considérés comme potentiellement dangereux, et le département d'Indre-et-Loire prend même des mesures d'expulsion ! Le 6 avril 1940, le gouvernement de la 3^e république publie un décret-loi qui interdit la circulation des nomades, soupçonnés d'espionnage, sur tout le territoire métropolitain. Les tsiganes sont alors assignés à résidence dans des lieux hétéroclites. L'instauration du régime de Vichy en juillet 1940 pérennise la situation et l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940 exige désormais que les nomades soient rassemblés dans des camps régionaux plus vastes, dits « de concentration », administrés et surveillés par les autorités françaises. Un camp, qui deviendra vite le plus grand de France⁴, s'ouvre ainsi à Montreuil-Bellay le 8 novembre 1941. Si les populations internées, hommes, femmes et enfants, ne subissent pas à proprement parler de sévices systématiques, les conditions d'internement et de discipline sont très dures : la faim, le froid et des conditions sanitaires déplorablement emporteront les plus faibles, essentiellement des clochards, des vieillards et des enfants en bas âge. En janvier 1945 le département est libéré depuis quatre mois, et le camp de Montreuil-Bellay est transformé en camp de prisonniers de guerre. Les tsiganes internés ne sont pas libérés pour autant, mais transférés au camp de Jargeau dans le Loiret. Les nomades ne pourront officiellement sortir des camps qu'après la publication du décret de cessation des hostilités du 10 mai 1946, abrogeant le décret d'assignation à résidence du 6 avril 1940 ! Les dernières personnes internées sortent ainsi à la fin du mois de mai 1946, traumatisées par ces années terribles qui a vu la république les enfermer, puis l'état de Vichy les abandonner à la faim, au froid et à la maladie. Elles sortent également ruinées et sans abris, les verdines⁵ et l'outillage ont été détruits ou dispersés depuis longtemps.



Une verdine dans le Massif Central (coll. Angers Loire Métropole)

// L'après guerre : la fin de l'évitement ?

La guerre terminée, chacun essaie de reprendre le cours d'une vie normale. Après une rapide épuration, l'heure est à la réconciliation nationale, et chacun tente de croire que les mesures de spoliation et d'internement étaient l'œuvre de l'occupant. Mais pour les gens du voyage, les problèmes de stationnement resurgissent et divisent à nouveau les populations, quelles soient nomades ou sédentaires. Ainsi en novembre 1948, un nouvel arrêté municipal est pris pour interdire le stationnement des nomades et forains sur la place La Rochefoucauld. Or une pétition est lancée par plusieurs habitants du quartier pour annuler l'arrêté. Un conseiller municipal interpelle le maire d'Angers : « Nous n'y avons jamais admis les nomades, mais les industriels forains. Ces derniers sont des commerçants patentés. Où les mettez-vous ? Ils avaient l'habitude de stationner sur cette place où existent des bornes-fontaines et des waters. Ce quartier déshérité pendant les mois d'hiver était ainsi plus mouvementé. [...] Ne confondons pas les nomades avec les industriels forains ! ». Le maire semble ne plus rien y comprendre « Les voisins ont demandé leur expulsion. Quand ils ont été partis, ces mêmes personnes ont demandé leur réintégration ! »⁶. Les stationnements en centre-ville reprennent et sont toujours mal acceptés : « Non ! Regardez le terre-plein situé à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Larévellière ! Toute la ville va être infestée par ces nomades ! »⁷. À la sortie de la guerre, la distinction entre tsiganes, forains ou simples personnes sans domicile fixe est de moins en moins nette. De nombreux tsiganes ont obtenu des carnets forains, et de nombreuses roulottes sont occupées par des ouvriers qui travaillent aux reconstructions de la ville.

⁶ Délibération du conseil municipal d'Angers du 10 novembre 1948

⁷ Délibération du conseil municipal d'Angers du 13 décembre 1948

⁴ En nombre d'internés
⁵ Roulottes hippomobiles

// Une ville en mutation

Angers, en ce début des années 1950, est en pleine transformation. La guerre a provoqué la destruction de plus de 1 000 logements et le parc immobilier figure parmi les plus vétustes de France. La ville présente un retard important dans plusieurs domaines : le tout-à-l'égout est inexistant, les ordures ménagères sont ramassées dans des tombereaux hippomobiles et l'éclairage public n'est pas électrifié. Des quartiers entiers doivent être réhabilités : Saint-Nicolas, le quartier République / quai Ligny et le quartier Saint-Michel vont être rasés. En 1954, l'abbé Pierre lance son célèbre appel, la cité Verneau sort de terre. Qualifiée de « cité d'urgence », elle est conçue comme un ensemble destiné à offrir un logement provisoire à des familles en situation de détresse sociale. La cité est ainsi construite à l'extrémité nord-ouest de la ville, à quelques trois kilomètres du centre-ville, au bout d'une impasse. Les populations évacuées des taudis des quartiers Saint-Nicolas et Saint-Michel, en cours de destruction, sont alors massivement déplacées vers le quartier Verneau. L'aménagement du marché d'intérêt national (MIN) dans le quartier Saint-Serge déplace également des familles tsiganes vers le nouveau



Le faubourg Saint-Michel disparaît (1963) (coll. Ville d'Angers)

quartier. Le quartier Verneau concentre alors peu à peu un ensemble de populations en situation précaire. Aller vivre à Verneau, pour certains, c'est perdre son statut social. ■



La reconstruction du quartier Saint-Nicolas (1967) (coll. Ville d'Angers)

« Le terrain des Épinards »

// Un premier terrain de stationnement des tsiganes

Dès 1955 ou 1956, des populations vivant en situation de grande précarité s'installent sur un terrain communal situé route de Cantenay-Épinard, dans le prolongement de la piste d'envol de l'aérodrome d'Avrillé. Le nom de la route finit par désigner le terrain, qui devient le « terrain des Épinards ». Une douzaine de personnes, dont cinq enfants, logent dans des baraquements qui leur ont été attribués par la ville d'Angers. Les adultes viennent du quartier Saint-Michel et Saint-Nicolas et sont ouvriers agricoles ou manœuvres dans le bâtiment. Le 21 juillet 1962, un arrêté municipal affecte cet espace communal au stationnement des nomades et des industriels forains. Cet arrêté interdit par ailleurs le stationnement de leurs véhicules et caravanes sur le reste du territoire de

la ville. C'est la première fois à Angers qu'un terrain communal est officiellement destiné au stationnement des gens du voyage, et à sa création l'espace est donc partagé entre sédentaires en habitat précaire et voyageurs.

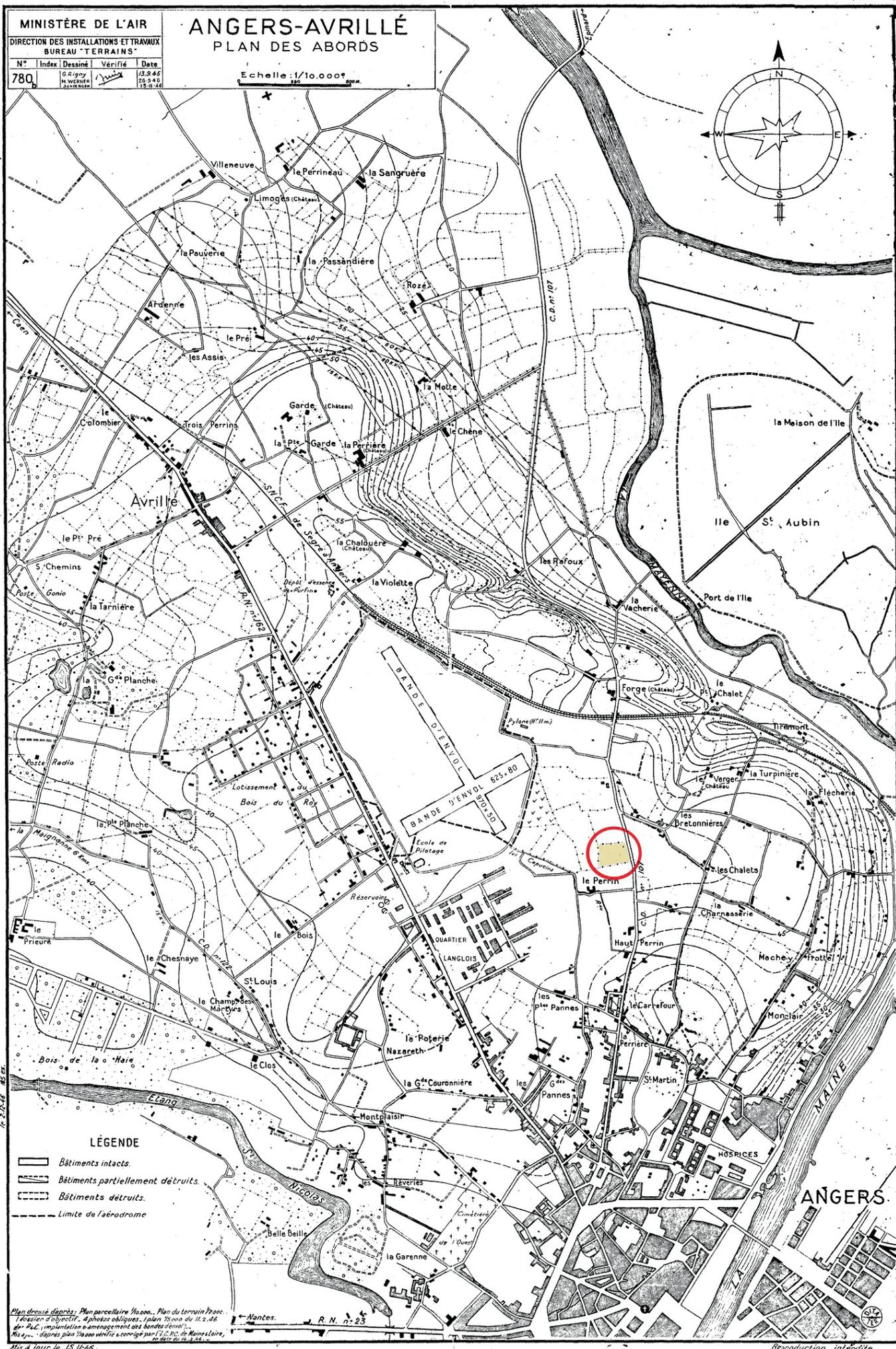
Le terrain d'environ 14 000 m², situé au lieudit « Les Perrins », se présente tout d'abord comme une simple prairie qui permet le stationnement d'environ 80 caravanes. Les aménagements sont réalisés par étapes successives, en fonction des reliquats de crédits sur des opérations de voirie municipale. Il n'y a ni égouts ni électricité et la construction d'un premier bloc sanitaire composé d'un lavoir et de deux toilettes représente le seul point d'eau à l'entrée du site. Par temps de pluie la circulation est vite impossible, le terrain se transforme en bourbier, et l'absence d'entretien et les déprédations dégradent rapidement



L'entrée du terrain de stationnement des tsiganes vers 1968 (coll. Loïc LE GAL)



La casse des épaves de véhicules sur le terrain (vers 1965) (coll. Loïc LE GAL)



Implantation du terrain de stationnement des nomades en 1955 (coll. musée régional de l'air d'Angers)

les maigres installations. En 1966, le maire d'Angers Jean Turc, demande au service de la voirie de présenter un projet d'aménagement de l'ensemble. Le site serait divisé en deux parties, une « installée de façon décente pour les forains qui paient une taxe, avec un gardien » et une autre pour « tous ces gens qui habitent dans des bidonvilles »⁸. Une voie de circulation est empierrée pour faire le tour du terrain et un deuxième bloc sanitaire, maçonné, est aménagé dans le fond du site avec quatre nouvelles toilettes et huit bacs à linge. M. Benard, ancien éboueur, est affecté au gardiennage et à l'entretien. Celui-ci est logé sur place, dans une roulotte, et il est le seul à bénéficier de l'électricité qui est vue comme un luxe par les autorités municipales. Mais les mêmes causes provoquant les mêmes effets, les nouveaux équipements se dégradent rapidement.

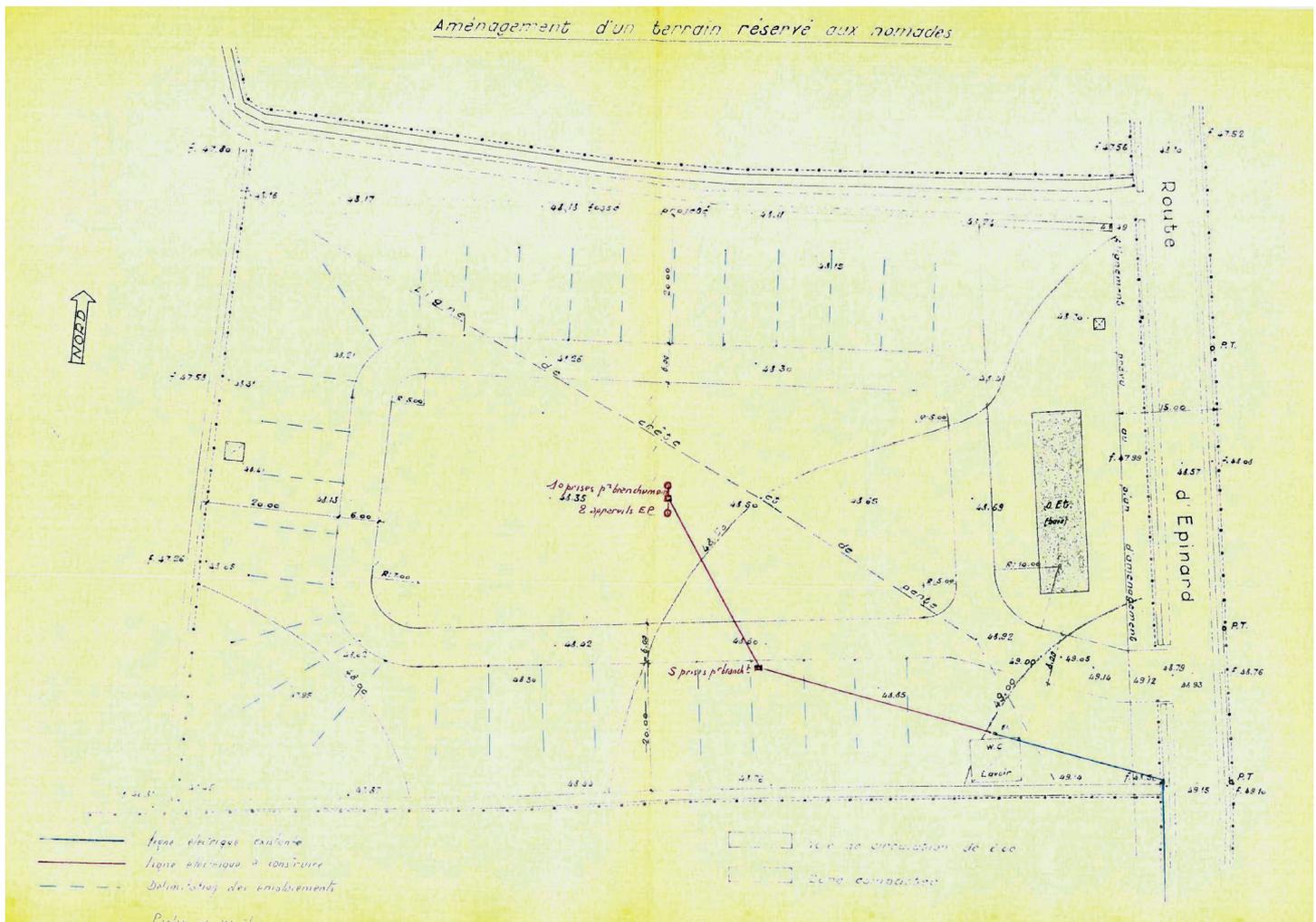


Un terrain difficilement praticable par temps de pluie (coll. Loïc LE GAL)

La vie aux Épinards s'organise. En plus des groupes de voyageurs qui stationnent pour quelques semaines, une soixantaine de caravanes, peuplées pour la moitié d'enfants, vivent en permanence sur le terrain. Il s'agit de familles de sédentaires ou de voyageurs qui ont des attaches anciennes avec l'Anjou et qui ont désormais leurs habitudes dans le quartier. Le terrain de stationnement des tsiganes fait partie du paysage de Verneau et des liens avec les autres habitants du quartier sont assez fréquents. Les enfants des Épinards fréquentent l'école voisine, un prêtre, le père Joseph, vient parfois dispenser le catéchisme... Bientôt une association, les Gitans et leurs Amis d'Anjou (AGAA) est créée en 1968. L'association a pour objet « d'aider dans le département les autorités locales à développer, dans un but d'intérêt général la promotion sociale, sanitaire, économique et professionnelle des populations nomades et de favoriser toute sorte d'entraide, matérielle et morale, à ces populations ».

// La genèse d'un service social

En 1972, l'AGAA présente à la municipalité un projet simple d'amélioration des conditions d'accueil sur le terrain de stationnement des tsiganes. Un éducateur, Pol Cancouin, est spécialement affecté au terrain par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA). Il est prévu d'installer son logement et les bureaux des équipes bénévoles dans un wagon SNCF déclassé.



Plan du terrain en 1962 (coll. Ville d'Angers)

⁸ Délibération du conseil municipal d'Angers du 3 octobre 1966



Une verdine sur le terrain vers 1965 (coll. Loïc LE GAL)



La visite du frère Joseph (1975) (coll. Loïc LE GAL)



M. Dargent, 1^{er} président de l'Association des Gitans et leurs Amis d'Anjou, en visite sur le terrain dans les années 1970 (coll. Loïc LE GAL)

Le terrain reste un site d'accueil « provisoire » pour la municipalité, car il est situé dans le faisceau de passage de la future autoroute A11 qui doit contourner Angers par le nord. La situation que dresse l'éducateur en 1973 n'est pas brillante. La place a bien été empierrée dans son ensemble en 1970 et des emplacements ont été marqués au sol mais le revêtement ne tient pas et les nids de poule et la boue ont envahi le terrain. L'éducateur indique que celui-ci « est d'un seul tenant et mal adapté, et la pègre y a parfois élu domicile. » Les sanitaires sont délabrés et fétides, il n'y a ni douches ni fils à linge, aucune caravane ne dispose de l'électricité. Le logement de fonction n'a ni chauffage, ni éclairage, ni téléphone. Mais le terrain restant un site « provisoire » pour la municipalité, les travaux engagés par la mairie au début de l'année 1974 se résument à l'installation d'une clôture en piquets de châtaigniers et au nettoyage des fossés.

Dans le reste du quartier Verneau, les choses semblent bouger plus vite. Les logements de la cité d'urgence ont désormais vingt ans et souffrent déjà de délabrement et du manque d'endroits « pour vivre ensemble ». Au niveau national les « grands ensembles » construits en toute hâte après la guerre vieillissent mal et ne sont plus adaptés aux besoins et aux attentes des populations. À l'automne 1973, l'État lance un grand appel à projet : l'opération « Habiter c'est vivre ». L'objectif est de dresser un diagnostic des problèmes liés à l'habitat et de dégager des pistes d'action, que ce soit au niveau du logement, de l'aménagement urbain ou de l'action sociale. La municipalité d'Angers se porte volontaire pour être un site pilote, et l'État confie le pilotage du projet au Comité d'Expansion Économique du Maine-et-Loire.

Des groupes de travail sont constitués pour consulter les associations du quartier et définir des actions prioritaires. Trois axes principaux sont dégagés : le logement,

les espaces publics et l'environnement du quartier. Une réunion publique est organisée le 22 avril 1974 à la maison de quartier Verneau. La mobilisation des habitants est très forte et les débats deviennent vite houleux. L'ensemble des composantes du quartier fait entendre sa voix et les problématiques du terrain de stationnement des tsiganes, un peu oubliés dans un premier temps, finissent par être intégrées au projet. Le constat des habitants sur la situation du terrain rejoint le diagnostic de l'éducateur. Le « camp » est sale et manque de verdure, de WC, de lavoirs et de séchoirs, de poubelles, de points d'eau et de douches... Les déplacements en ville sont difficiles et le manque de lieu de réunion se fait sentir.

En novembre 1974, les services techniques municipaux sont saisis par le maire pour estimer le coût des travaux de goudronnage de l'ensemble du terrain, la construction de sanitaires reliés au tout-à-l'égout (la station d'épuration de la Baumette vient d'être inaugurée) et l'aménagement d'un local pour le gardien. En février 1975, le budget pour les travaux est présenté au conseil municipal pour

approbation. M. Chupin, adjoint au maire, présente rapidement le projet en ces termes « On ne peut pas laisser les choses en l'état. Un projet a été présenté par un des principaux animateurs, qui fait un très gros travail. Il n'est pas question de faire quelque chose de luxueux, mais qui soit digne »⁹. À la fin de l'année, les deux cents habitants du terrain disposent enfin d'un bloc sanitaire avec eau chaude relié au tout-à-l'égout. Dans la foulée, un arrêté municipal daté du 25 avril 1976 fixe le règlement intérieur du terrain d'accueil : les conditions d'accès et d'utilisation des installations sont formalisées, ainsi que les droits et obligations de chacun en matière d'hygiène et de sécurité. Il est indiqué que la fourniture de l'électricité est possible. Les installations sont cependant sommaires, des câbles électriques sont en effet tirés à partir de différents tableaux électriques jusqu'aux caravanes, traversant le cheminement des voitures et les flaques d'eau... Le règlement prévoit que les occupants doivent s'acquitter du paiement d'une redevance pour l'occupation d'un emplacement. ■



Le terrain en 1975 (coll. Loïc LE GAL)



Le goudronnage permet enfin une circulation tous temps (1975) (coll. Loïc LE GAL)

⁹ Délibération du conseil municipal d'Angers du 24 février 1975

Une nouvelle équipe municipale, un nouveau projet

En mars 1977, Jean Monnier est élu maire d'Angers. Le conseil municipal change d'orientations et de nouveaux projets sont mis en chantier. L'opération « habitat et vie sociale »

est lancée. Financée par l'Etat, l'opération vise la réhabilitation de l'habitat, l'amélioration des équipements collectifs et une restauration de la vie sociale.



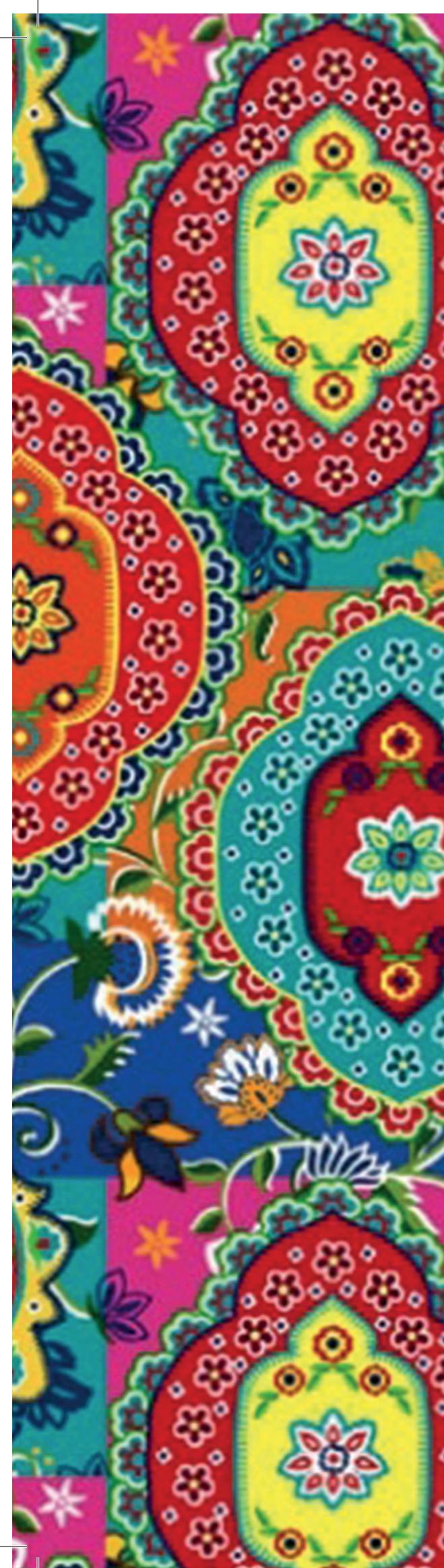
Le terrain des Épinards, vue prise vers l'entrée (1977) (coll. Ville d'Angers)



Une famille sur le terrain des Épinards (1977) (coll. Ville d'Angers)



L'entrée du terrain des Épinards (1978) (coll. Ville d'Angers)





Les sanitaires maçonnés (1978) (coll. Ville d'Angers)



L'entrée piétonne menant au quartier Verneau (1978) (coll. Ville d'Angers)



Visite de Jean Monnier, maire d'Angers, en septembre 1977 (coll. Ville d'Angers)

En septembre, le maire rend visite aux habitants du quartier Verneau et du terrain de stationnement des tsiganes. Il souhaite que « les deux communautés cohabitent et se respectent mutuellement ». Mais un premier malentendu apparaît : alors que les occupants du terrain et les animateurs envisagent une réhabilitation du site des Perrens, la nouvelle municipalité, pressée par les projets d'extension de l'école, du terrain de sport et d'une aire de jeux pour les enfants, a toujours dans l'idée de le déplacer vers un site qu'il reste à trouver. Un moment pressenti rue Renée, le projet n'emporte l'adhésion ni de l'association sportive voisine, ni des riverains, ni d'une partie des voyageurs qui ne veulent pas être trop près des habitations. En janvier 1978, le maire est sévèrement malmené lors d'une réunion publique : l'extension du terrain d'accueil ou l'extension du terrain de sport divisent et échauffent les esprits des habitants du quartier. Le projet doit être remis à plat.

// Un projet global et ambitieux

Pendant deux ans, la mairie d'Angers et l'Agence d'urbanisme de la Région angevine (AURA) peaufinent un projet de réhabilitation et d'aménagement du quartier Verneau. Le projet doit concilier les attentes de l'ensemble des habitants, mais également répondre aux critères d'attribution de financement de l'État. Le budget initial s'élève en effet à plus de 42 millions de francs, la ville ayant prévu de mobiliser une enveloppe de 6,5 millions de francs.

En 1979, le dossier de projet est remis aux services de l'État. En plus de la réhabilitation de la cité d'urgence, il prévoit la construction d'un terrain de sport, d'une plaine de jeux, d'une agence postale, d'un centre médico-social, l'extension de la Maison pour Tous et l'aménagement du terrain des nomades. Le maire indique

« si une extension du terrain actuel est prévue, c'est moins pour permettre une augmentation de sa population que pour assurer une réelle amélioration des conditions de vie de ses habitants dans un souci de respect mutuel des différentes populations concernées. Il s'agit bien de transformer une aire de stationnement en un véritable terrain d'accueil des gens du voyage »¹⁰.

Pour la première fois à Angers, le terrain n'est plus vu comme une zone provisoirement dédiée au stationnement des gens du voyage, occupée par une population exogène, mais comme un équipement de service public intégré au quartier. Le nouvel équipement a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des familles fixées de longue date sur le terrain, et d'accueillir les familles de voyageur en transit. Le projet porte ainsi la surface d'accueil de 14 000 m² à 24 000 m². Robert Robin, adjoint au maire déclare « le terrain d'accueil des tsiganes recevra un réel aménagement. Là encore, l'objectif recherché est de permettre une revalorisation des gens du voyage, notamment économique et culturelle, par la réalisation des locaux destinés à leurs activités professionnelles et d'un lieu collectif pour leurs diverses manifestations sociales ». Il est ainsi prévu d'aménager 80 emplacements, une aire de casse de 600 m², un hangar de 40 m² et une fosse d'entretien pour les véhicules, ainsi qu'un local de 25 m² pour les travaux du bois et du métal. Il est également prévu deux blocs sanitaires, des bâtiments de bureau pour le personnel et les éducateurs, une salle polyvalente de 60 m², des locaux de consultation médico-sociale, et un logement pour le gardien. L'ensemble des emplacements serait

équipé de l'électricité et une couronne d'arbres serait plantée au pourtour du terrain.

Le projet ne réjouit pas tout le monde, notamment le président du club sportif voisin. En effet les 10 000 m² supplémentaires du terrain des gens du voyage seraient pris sur les parcelles situées à l'ouest, soit en direction des installations sportives du club. Ne peut-on déplacer le projet vers le nord ou vers l'est ? À la fin de l'année 1980, le déplacement est dans une impasse : les terrains situés au nord seraient situés au-delà de la future autoroute, séparant la population de la vie et des commodités du quartier. Les terrains situés à l'est, de l'autre côté de la route de Cantenay-Épinard sont situés dans une zone d'urbanisation planifiée : le futur plateau des Capucins. L'amélioration du terrain des nomades est cependant un élément fort du dossier Habitat et Vie sociale : le versement des subventions, qui s'élève à 70 % du coût de l'opération, est conditionné par la réalisation d'un tel aménagement.

// Un projet finalisé plus modeste

Face aux différentes poussées parfois antagonistes, la municipalité n'acte le projet définitif qu'à l'été 1981. Le projet finalement réalisé, même s'il n'est pas dénaturé, s'avère plus modeste. Le nouveau terrain des nomades, qui est officiellement désigné « centre d'accueil des gens du voyage », sera aménagé sur l'emplacement de l'ancien terrain. Sa superficie est portée de 14 000 m² à 19 000 m², et la partie qui devait s'étendre vers l'ouest est abandonnée.

A Verneau, gens du voyage et sédentaires s'entredéchirent à propos d'un terrain de sport :

ARBITRAGE DIFFICILE DE LA MUNICIPALITÉ...

Deux heures et demie pour convaincre... La municipalité qui avait élu domicile à Verneau, pour un soir, a bien failli ne pas venir à bout d'un dialogue de sourds astucieusement entretenu par des habitants qui semblaient prendre un malin plaisir à brouiller les cartes et à n'entendre que ce qu'ils voulaient bien entendre !

En outre, d'entrée de jeu, Jean Monnier et son adjoint, M. Etié, durent faire front à un « tir de barrage ». Les interpellations furent autant d'agressions verbales qui firent mouche, presque à chaque coup, dans les rangs d'un public acquis d'avance à ses porte-parole. Ils se trompèrent bien souvent de cible.

On n'en serait pas venu là si, d'une part, il y avait eu moins de réunions parcelles ces derniers mois dans le quartier et si, d'autre part, certaines indiscretions, maldresses et paroles hasardeuses n'avaient pas mis en émoi les habitants à propos d'un terrain de sport.

Les sportifs ne seront pas sacrifiés au profit des nomades

Il aura donc fallu deux heures et demie au maire et à M. Etié, assistés (physiquement seulement) par plusieurs conseillers municipaux qui, à aucun moment, n'ont cru bon devoir supporter de la voix la municipalité, pour faire comprendre aux habitants que le terrain de sports existant ne serait pas sacrifié à l'agrandissement du camp de stationnement des nomades.

Des propos sans doute impru-

dents de Jacques Proult, adjoint aux sports, avaient mis le feu aux poudres lors d'une précédente réunion de quartier : le terrain de sports actuel serait amputé au profit du terrain des nomades. Pour l'aménagement d'un autre terrain, ce ne serait pas demain la veille !

Jean Monnier a rétorqué que le terrain actuel ne serait supprimé pour améliorer les conditions de vie des nomades qu'après la création d'un espace important réservé aux sports et qui comprendrait trois terrains de football. Mieux : le terrain utilisé aujourd'hui par quelque 160 licenciés adultes et jeunes de l'A.C. Verneau serait incessamment amélioré.

Ce malentendu aurait évité de vives altercations entre nomades et sédentaires du genre : « Les Gitans font peur... Qu'ils vivent selon nos coutumes... Ceux qui ne passent que trois semaines au camp vivent de rapines... Les

jeunes Gitans occupent le foyer le mercredi ».

Le maire dut tenir le langage de la fermeté pour mettre un terme à ces quolibets parfaitement déplacés : « Sur Verneau, on a créé la psychose des Gitans, comme à Monplaisir celle des Maghrébins. Or, ce sont des Angevins comme les autres, comme vous et moi. On a beau jeu de les rendre responsables des dégradations et des vols commis dans les quartiers ! » La municipalité a demandé la même sévérité pour tous : qu'ils soient Français, Angevins, Maghrébins ou Gitans.

Et à une dame qui s'entêtait par des propos discriminatoires, Jean Monnier répondit de façon cinglante : « Cessons de colporter des cancans et de valoriser les oppositions entre les gens. La réhabilitation du quartier Verneau ne se fera jamais si certains de ses habitants s'obstinent à le mépriser et le sous-estimer ».

Ce fut la soirée du dévouement général. Mais pas toujours du meilleur goût. Dans la salle du centre social chauffée à blanc, où s'étaient retrouvés, plutôt mal que bien, quelque 300 habitants particulièrement vindicatifs, il fut question durant cent cinquante minutes des deux sujets : le camp des nomades et le terrain des sports. En soustrayant du débat toutes les interventions, aussi perfides que vaines, élus, habitants et journalistes auraient pu se coucher plus tôt lundi, et sans dommages pour personne !

J.F. H.

Rétablir le quartier dans l'estime des Angevins... et des habitants de Verneau !

Cette parenthèse fermée, on en revint à l'essentiel. A savoir que ni les nomades, ni les sportifs ne seront lésés. Le terrain initialement proposé pour l'extension du camp des nomades, de l'autre côté de la route d'Épinard, ne satisfait pas ses utilisateurs. Inscrit au P.O.S. sur une zone N.A. (soit à « aménagement ultérieur ») et ne pouvant pas prendre place de l'autre côté du tracé de l'autoroute future dans une zone agricole protégée, la municipalité a donc décidé d'agrandir légèrement et d'améliorer le camp des nomades actuel et de prévoir une séparation matérialisée entre lui et le terrain des sports futur qui se

situera en bordure de la route d'Épinard et de la rue Renée.

En fait, la cohabitation des gens du voyage et des sédentaires demeure précaire tant que les mentalités n'auront pas évolué : un représentant national des Gitans fit cette analyse : « On ne risque pas de se comprendre de si tôt. Car tandis que les gens du voyage cherchent à se « sédentariser » par une intégration véritable à la cité, certains sédentaires cherchent à les en éloigner ».

Réhabiliter Verneau, c'est d'abord vouloir rétablir ce quartier si décrié dans l'estime de tous les Angevins... et de ses propres habitants.



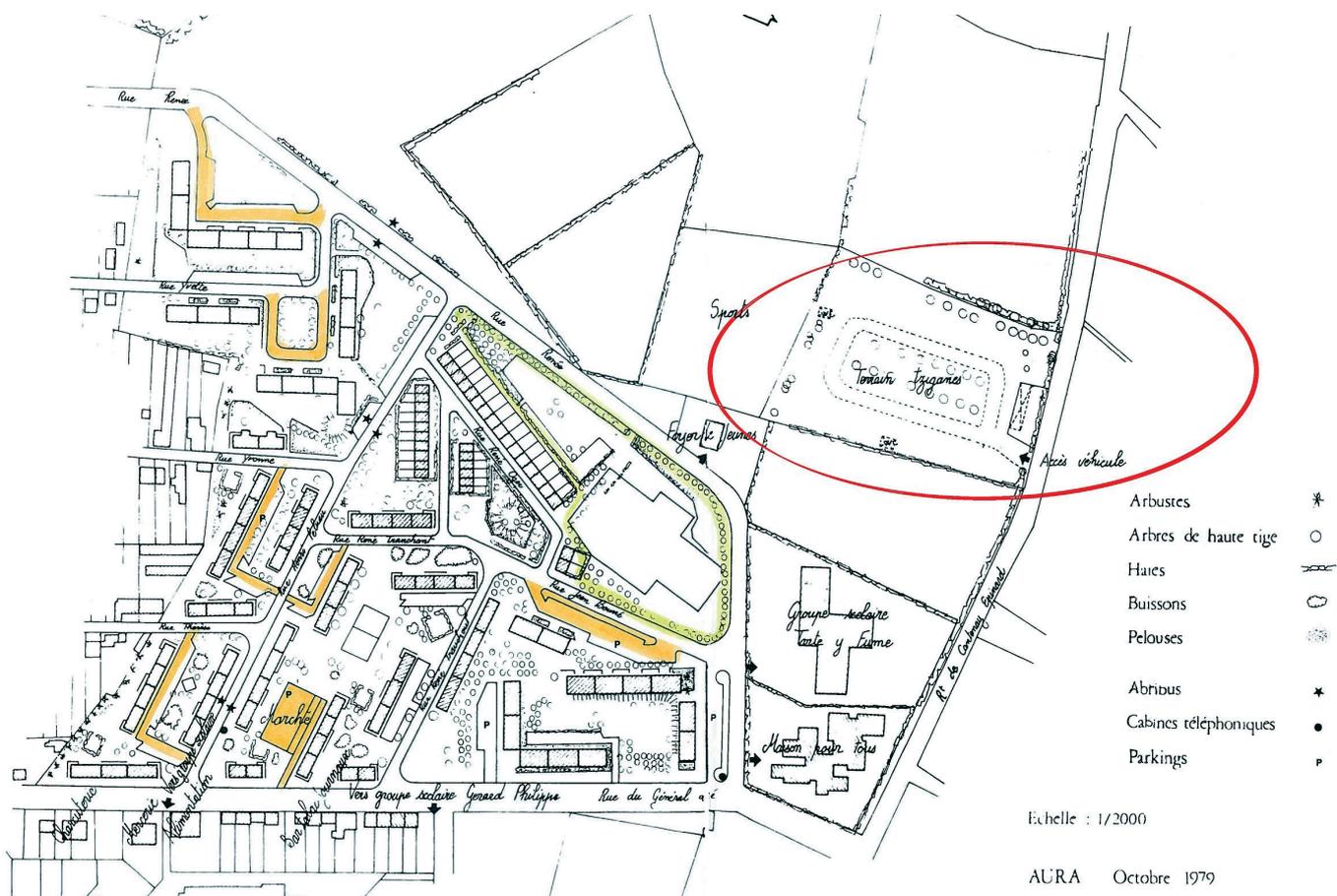
Les familles gagnent le terrain « provisoire » (1981) (coll. Loïc LE GAL)

La surface retenue ne permet cependant plus de concilier deux objectifs prévus dans le projet initial : l'amélioration des conditions de vie des familles fixes et l'accueil des familles de passage. Conçu désormais uniquement comme un terrain de passage, il n'a pas pour vocation de permettre l'accueil de l'ensemble des voyageurs du territoire, mais d'augmenter les espaces individuels de stationnement pour améliorer la qualité de cet accueil. Le programme comprend ainsi 55 emplacements de 130 m², un bâtiment social composé d'un bloc sanitaire (sept toilettes, six bacs, cinq douches), une salle poly-

valente et des bureaux pour les travailleurs médico-sociaux. Cet ensemble sera placé au centre de l'équipement. A l'entrée du terrain, le logement du gardien hébergera également les bureaux d'accueil et la régie d'encaissement des droits d'occupation. Chaque emplacement disposera d'une prise électrique, d'un point d'eau potable et d'un fil à linge. Le terrain sera éclairé, muni de haut-parleurs et de containers pour les déchets.

À l'automne 1982, le terrain doit être évacué pour que les travaux puissent débuter. Un terrain provisoire, sommairement aménagé, est trouvé quelques centaines de mètres plus loin sur la route d'Épinaud, au lieudit du Tertre-au-Jau.

Le wagon de l'équipe médico-éducative est transféré pour un ultime voyage, et les familles installées dans 45 caravanes commencent à s'installer pour « quelques mois ». Ce sont essentiellement les familles fixées de longue date sur le terrain, et qui de fait ne se déplacent plus ou dans un périmètre limité à l'agglomération. La municipalité leur assure que des solutions leur seront trouvées et elles attendent beaucoup du nouveau terrain des Perrins qu'elles voient comme le site où elles pourront s'établir définitivement.



Le terrain en 1979 (coll. Ville d'Angers)



Une famille belge en transit (1986) (coll. Loïc LE GAL)

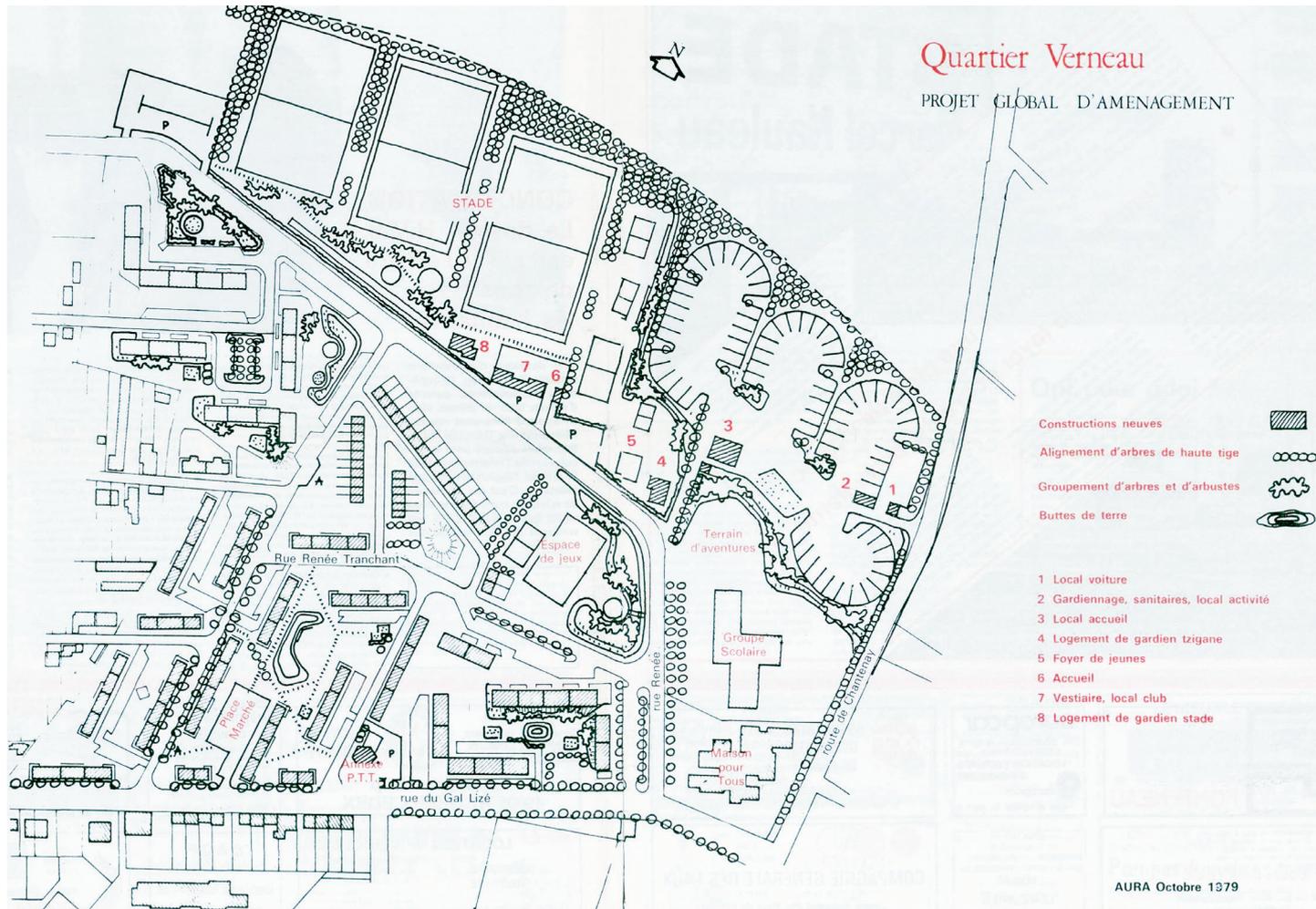
Le 23 février 1983, le centre d'accueil des gens du voyage (CAGV) des Perrins ouvre ses portes. Il a coûté 4 000 000 FF et est salué par la presse comme « le terrain le plus vaste et le mieux équipé du grand ouest ». Bientôt agréé comme Centre social (1987), il se présente non plus comme une aire de stationnement, mais comme un équipement public doté de services sanitaires, culturels, éducatifs, médicaux et sociaux. Entièrement municipalisé, la direction du centre est confiée à Loïc Le Gal, éducateur spécialisé présent sur

le terrain depuis 1975. Deux personnes chargées du gardiennage, de la maintenance et de l'encaissement, sont chargées de le seconder.

Dès son ouverture le centre d'accueil des Perrins présente un fort taux d'occupation et les familles prennent rapidement leurs marques. Le taux d'occupation dépasse les 80 % et le terrain compte parfois jusqu'à 370 personnes : un vrai village. Plus de 80 % des séjours durent moins d'un mois et le règlement stipule qu'ils ne peuvent excéder trois mois. Les familles qui restent le plus longtemps sont généralement les familles établies sur l'agglomération d'Angers de longue date, depuis plusieurs générations. Leurs dos-

siers administratifs et médicaux sont traités à Angers et les enfants suivent une scolarité à l'école Tartyfume voisine. Certains groupes restent également longtemps pour des raisons commerciales (industrie foraine) ou pour des raisons de paupérisations (femmes seules, couples âgés isolés...).

Les emplacements sont donc occupés par rotation, même si certains groupements familiaux tentent parfois de



Le projet d'aménagement initial (1979) (coll. Ville d'Angers)

« réserver » leur place lors de déplacements de courte durée. Les mouvements, s'ils sont quasi quotidiens, sont faibles de novembre à février puis plus fréquents au printemps : de nombreux voyageurs quittent alors leurs quartiers d'hiver et commencent à tourner sur le circuit plus ou moins étendu de terrains familiaux ou des terrains aménagés de la région. Les mouvements s'intensifient ensuite au début du mois de juillet lorsque des groupes partent pour le littoral où ils retrouvent une activité économique saisonnière ou de la famille.

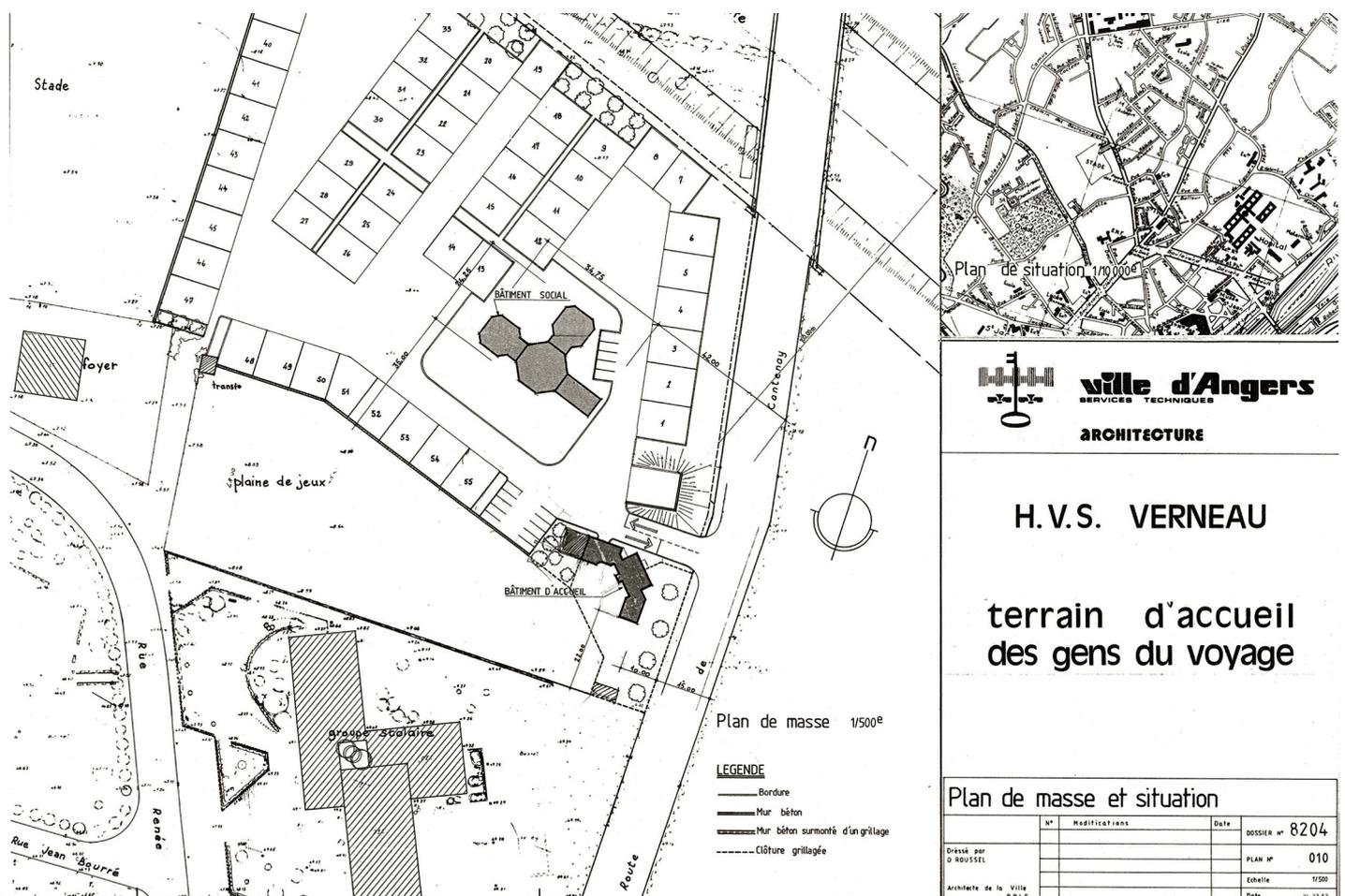
Très vite le terrain des Perrins présente ses limites. Terrain de passage, et non terrain d'ancrage, il ne satisfait pas les familles désireuses de se fixer installées sur le terrain provisoire du Tertre-au-Jau qui estiment ne pas y trouver leur place. De plus sa capacité d'accueil est loin de suffire à l'ensemble de la demande, et de nombreuses caravanes sont en stationnement illégal devant la Maison pour Tous de Verneau, devant l'école Tartyfume, devant l'entrée du parc des sports, voire sur la place Larocheffoucauld ! L'Histoire serait-elle en train de se répéter ?

Le service d'accueil des Perrins tente bien de serrer les rangs en permettant l'installation de deux caravanes par emplacement, mais de graves dysfonctionnements apparaissent dans les équipements sanitaires et le retour à la règle des 55 emplacements s'impose. De même, le « terrain provisoire » qui ne devait être loué que pour deux ans, est prolongé au maximum et n'est fermé que le 4 novembre 1986, notamment parce que des problèmes de sécurité et de délinquance rendent l'occupation du site impossible.

Si quelques familles ont choisi de se sédentariser dans des logements HLM, le problème perdure pour de nombreuses autres et la commune d'Angers est devenue un périmètre trop étroit pour dégager des solutions. De plus, l'interdiction de stationnement des caravanes sur les places publiques a pour conséquence de rejeter le problème vers les communes périphériques qui ne disposent pas, ou peu, d'aires adaptées. Afin de ne plus déplacer le problème mais d'œuvrer à sa résolution, le District urbain d'Angers qui regroupe alors 13 communes autour d'Angers, semble être le maître d'ouvrage le plus adéquat. Créé en 1968 et ancêtre d'Angers Loire Métropole, le district exerce déjà les compétences de l'eau potable, de l'assainissement, de l'urbanisme et du transport public en lieu et place des communes membres. Alors pourquoi pas l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage ? ■



Le centre social du terrain des Perrins (1988) (coll. Ville d'Angers)



Le terrain réalisé en 1982 (coll. Ville d'Angers)

Une gestion intercommunale



Certaines communes aménagent des terrains pour l'accueil estival
(Sainte-Gemmes-sur-Loire, La Chevallerie) (coll. Angers Loire Métropole)

L'idée de gérer les problèmes de stationnement des gens du voyage au niveau districale n'est cependant pas nouvelle. À la fin de l'année 1982, alors que le terrain des Perrins n'est pas encore ouvert, Jean Monnier, président du District mais également maire d'Angers, pense que la ville d'Angers ne peut pas à elle-seule assumer toutes les demandes de stationnement. Chaque commune doit, selon lui, participer à cet accueil. Le groupe de travail qui réunit les acteurs locaux (ville d'Angers, préfecture, agence d'urbanisme...) préconise ainsi déjà l'aménagement de trois ou quatre petites unités de 10 à 15 caravanes dans un rayon de 10 kms autour d'Angers.

Mais l'ensemble des communes ne partage pas cette vision, ou tout au moins n'a pas une vision claire du transfert de compétence. Si la dévolution de la maîtrise d'œuvre des aménagements au district semble recevoir l'approbation de la majorité, de nombreux maires pensent que la responsabilité du choix du lieu d'implantation

des terrains d'accueil ne peut être laissée au district. En 1987, le district mandate l'AURA pour effectuer un recensement auprès des communes des terrains susceptibles de convenir pour l'aménagement d'aires d'accueil. Sur les 12 communes interrogées (Angers disposant du terrain des Perrins sur son territoire, la commune n'est pas incluse au dispositif), cinq refusent d'emblée de dresser une liste de terrains potentiels.

Le processus est cependant lancé, et la majorité des maires pense que la recherche de solutions purement communales n'est pas possible. Le 9 novembre 1988 la compétence d'aménagement des aires d'accueil de gens du voyage est officiellement transférée au district urbain d'Angers.

// L'aventure des mini-terrains

Le projet du District est de déconcentrer au maximum les aires d'accueil, afin de réduire le nombre de caravanes par site pour « favoriser leur insertion ainsi que la cohabitation avec les populations sédentaires ». Ce réseau de « mini-terrains » verrait son mode de fonctionnement aligné sur celui du terrain des Perrins afin de rendre le dispositif plus cohérent. Du fait de l'éloignement, les actions sociales seraient bien entendu moins développées, mais le terrain serait tout de même équipé d'une aire de casse pour les activités de ferrailage. Les missions dévolues au District et à la commune seraient ensuite clairement définies : le district réaliserait les aménagements et l'entretien, fixerait les tarifs et les modalités de perception des droits de place, et assurerait la coordination générale du dispositif. La commune serait responsable du choix du site, assurerait l'accueil des voyageurs, percevrait les droits de place pour le compte du District et conserverait le pouvoir de police du maire.

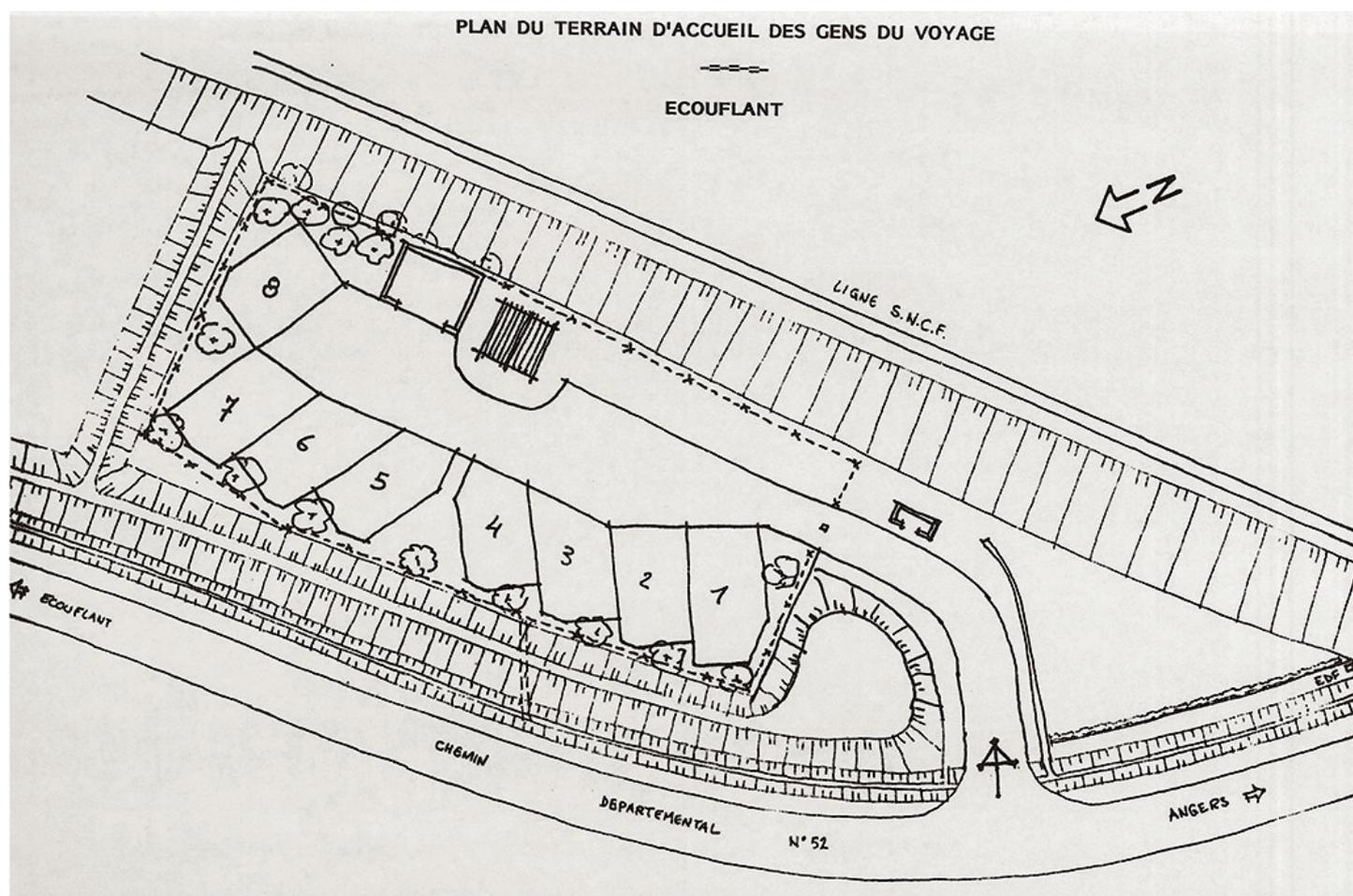
En 1990, l'aménagement d'un premier terrain de huit emplacements est envisagé à **Trélazé**, au lieudit « Le pont de travers », mais l'équipement ne dépasse pas le stade du projet. Le premier mini-terrain à réellement sortir de terre est un équipement aménagé sur la commune d'**Écouflant**, au lieudit « La Planche Pellerin ». Situé entre la route d'Angers et la voie de chemin de



Le terrain de la Chevalerie à Sainte-Gemmes-sur-Loire (1993) (coll. Angers Loire Métropole)

fer, le terrain « du Pont de la Chatte » ouvre le 22 juillet 1991. Il se compose alors de huit emplacements desservis en eau, électricité et évacuation des eaux usées, d'une aire de casse et d'un bloc sanitaire central équipé de deux lavabos, de deux douches et de deux cabinets de toilette. Le règlement intérieur stipule que le stationnement est limité à un mois. Les voyageurs s'inscrivent en mairie puis un agent communal va ouvrir la barrière du terrain et effectue les branchements en eau et électricité.

Très vite la commune peine à assurer la gestion du site, très éloigné du centre-ville, et la situation conforte l'avis de nombreux maires de la nécessité de confier la gestion au District, qui dispose de personnels dédiés. Le 1^{er} juillet 1992, la compétence



Plan projet du terrain d'Écouflant (1991) (coll. Angers Loire Métropole)

de gestion, d'entretien et d'animation de l'ensemble des terrains d'accueil est transférée au District urbain d'Angers. Le terrain d'accueil des Perrins devient ainsi un équipement districale, et non plus municipal, même si le pouvoir de police est conservé par le maire.

Quatre autres terrains sont ouverts sur le modèle d'Écouflant à **Beaucouzé** (rue Georges Morel en février 1993), à **Sainte-Gemmes-sur-Loire** (La Chevallerie route de Port Thibaut en juillet 1993), à **Montreuil-Juigné** (Le Bois Toussaint en juin 1994) et

à **Saint-Barthélemy-d'Anjou** (Les Buttes de la Gravelle en juin 1994). Les familles de voyageurs s'installent et la vie se met rapidement en place. Mais très vite les équipements collectifs n'apparaissent plus adaptés aux habitudes du public. Les occupants sont en effet majoritairement des familles établies de longue date sur l'agglomération, voire sur la commune, et si l'habitat en caravane n'est pas remis en cause, l'itinérance devient de plus en plus une exception. Les familles restent de plus en plus longtemps sur le terrain et désirent même disposer de locaux privatisés et d'une meilleure intimité. Des emplacements et des sanitaires

sont ainsi parfois « réservés », et certains individus vandalisent les équipements en représailles de différends avec d'autres groupes familiaux. Les terrains doivent régulièrement être fermés pour permettre un toilettage, voire une remise en état du site. Le concept des mini-terrains d'accueil des gens du voyage semble dans une impasse. Pourtant, malgré les difficultés, des familles estiment que l'aménagement de petits terrains n'est pas une mauvaise idée en soi, mais que c'est la responsabilisation individuelle d'un équipement susceptible d'être utilisé par quelqu'un d'autre qui pose problème. Pour se sentir responsable, l'utilisateur doit disposer d'un équipement privatif.

Au printemps et à l'été 1999, le terrain d'**Écouflant** subit de lourdes dégradations. Il ne s'agit pas de destructions accidentelles ou de l'action impulsive d'un individu, mais d'une destruction systématique de l'équipement, avec la volonté manifeste de nuire à certains occupants et de remettre en cause la possibilité même de s'installer sur le terrain. Celui-ci ferme pour plus d'un an et ces événements confortent les élus et le service d'accueil des gens du voyage dans l'idée de la nécessité d'accentuer le caractère individuel des sanitaires des terrains. En novembre 1999 le nouveau concept est appliqué à **Avrillé**. Situé chemin d'Ardenne, le terrain qui s'ouvre à la Sermonerie dispose ainsi de huit emplacements équipés de sanitaires individuels regroupés dans deux bâtiments. Les sanitaires ne sont plus placés au centre du terrain mais sur les flancs, pour éviter de constituer un circuit de circulation synonyme de vitesse automobile.



Le terrain de Montreuil-Juigné est inauguré en juin 1994 (coll. Angers Loire Métropole)



Août 1994 sur le terrain de Montreuil-Juigné (coll. Angers Loire Métropole)



Août 1999 : le terrain d'Écouflant est dévasté (coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain d'Ardennes à l'automne 1991 (coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain de Beaucouzé, octobre 2005 (coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain de Saint-Barthélemy-d'Anjou, avril 2007 (coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain de Bouchemaine est inauguré en novembre 2006 (coll. Angers Loire Métropole)



Briollay aménage un terrain estival en mars 2011 (coll. Angers Loire Métropole)

La nouvelle configuration du terrain permet également à l'ensemble de la surface d'être utilisée comme lieu de vie. Après quelques années d'utilisation, le service d'accueil des gens du voyage constate que les équipements subissent moins de dégradations que ceux des autres mini-terrains. Le terrain de **Beaucouzé** est ainsi entièrement rénové et équipé de sanitaires individuels en 2005, tout comme celui de **Saint-Barthélemy-d'Anjou** en 2006. Au mois de novembre de la même année **Bouchemaine** ouvre son terrain de huit emplacements à Écornuaille, et **Briollay** finalise l'aménagement de son terrain au printemps 2011.

En parallèle, de nombreuses communes de l'agglomération angevine font le choix d'aménager des terrains de faible surface avec des équipements collectifs réduits au minimum. Ces terrains sont voués à être occupés en période estivale et sont parfois situés en zone inondable, ils ne disposent alors que d'un point d'eau et de bacs à ordures ménagères. C'est le cas du terrain des Milleteries, situé route des Bas sur la commune des Ponts-de-Cé. D'une surface de plus de 6000 m², il appartient à la commune de Mûrs-Érigné et fait l'objet en 1995 d'une convention de mise à disposition et de gestion par la communauté de commune des **Ponts-de-Cé** (la commune des Ponts-de-Cé ne fait pas partie du district urbain d'Angers et ne rejoindra Angers Loire Métropole qu'en 2005). À la fin de l'année 2015, des travaux sont entrepris pour l'aménagement d'un terrain d'accueil situé route de la Daguenière. Doté de 8 emplacements et de sanitaires individuels, l'inauguration du terrain est prévu au premier trimestre 2016. À la fin de l'année 1999, **Cantenay-Épinard** aménage un petit terrain d'une capacité de six à huit caravanes au lieu-dit « Les Loges », également en zone inondable. Les autres communes voisines tentent également de contrôler les stationnements sauvages en aménageant le même type d'équipements. **Soucelles** ouvre officiellement un ter-



L'aménagement du terrain de Soucelles, février 2000 (coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain de Villevêque, avril 2007 (coll. Angers Loire Métropole)

rain de 3600 m² à « La Goupillère » en décembre 1999, et **Villevêque** ouvre un terrain semblable en 2004 après huit ans de démarches.

Le **terrain central des Perrins** continue d'être le principal terrain d'accueil de la ville et de l'agglomération d'Angers. Âgé de vingt ans, les équipements doivent être renouvelés et quelques aménagements sont effectués. L'aire de casse, sous-utilisée, est transformée en emplacement supplémentaire en 2005, et en 2009 un nouveau bloc comprenant six sanitaires et deux douches est construit près du bâtiment du centre social. La même

année, le passage du nouveau tramway rogne quelques dizaines de mètres carrés, réduisant la capacité d'accueil du terrain à 52 emplacements. Cependant avec l'évolution de la réglementation, et au regard des équipements présents sur le site, le terrain des Perrins n'affiche en 2015 qu'une capacité d'accueil de 16 emplacements aux normes en vigueur.

// Les terrains familiaux

L'ouverture des petits terrains périphériques a permis d'améliorer la qualité de l'accueil, mais elle n'a pas permis de résoudre l'ensemble des problèmes de stationnement. Certaines familles de voyageurs indiquent que l'éloignement de certains terrains et leurs problèmes de maintenance et de sécurité constituent des freins à leur utilisation. Ainsi, malgré les ouvertures de nouveaux terrains les stationnements sauvages sont-ils restés fréquents, que ce soit sur l'ancien aérodrome d'**Avrillé**, sur les parkings du campus universitaire de Belle-Beille, à l'ouest d'**Angers**, ou dans la zone d'activités de **Beaucouzé**.

Comme on l'a vu, la demande évolue et de nombreux voyageurs expriment le désir de pouvoir disposer d'espaces privés sur les terrains. Les familles, et notamment les femmes, aspirent à plus d'intimité et à plus de confort. Les caravanes sont de mieux en mieux équipées et la majorité d'entre elles dispose désormais de douches et de toilettes intégrées. Les équipements publics, collectifs, n'apparaissent plus toujours adaptés. Certaines familles, angevines depuis toujours et en voie de sédentarisation, cherchent de nouvelles solutions. Elles acquièrent alors des parcelles privées, construisent un habitat fixe et organisent elles-mêmes sur le terrain l'accueil de membres de leur parenté pour des durées plus ou moins longues.

À partir des années 1990, ce concept de terrain d'accueil privé commence à être activement soutenu par les acteurs publics, notamment pour limiter les stationnements incontrôlés de groupes familiaux en voie de sédentarisation. En 1994 le District autorise

ainsi un groupe familial à séjourner, contre redevance, à la Chartrie, sur un terrain privé appartenant à la ville d'**Angers**. Dès l'installation de la famille il est convenu que cette occupation ne peut être que provisoire car le terrain situé chemin des Basses Fouassières est amené à disparaître avec l'aménagement des jardins familiaux du parc Balzac. Les travaux débutent ainsi trois ans plus tard et en 1998 le District doit donc rechercher un nouveau terrain d'accueil. Il est alors envisagé, en accord avec le groupe familial, d'installer la famille dans quatre pavillons qui seraient construits à la place de bâtiments ruinés dont le District s'est porté acquéreur au 135 avenue de la Pyramide à Angers. Une fois construits, il est prévu de confier la gestion des pavillons à un bailleur social. Mais une partie des habitants du quartier refuse vigoureusement le projet et empêche sa réalisation. Le District doit donc rechercher un nouveau terrain de sédentarisation et en 2000 le groupe familial doit déplacer ses caravanes sur un terrain de la ville d'Angers situé à La Tournerie, sur la route d'Écouflant.

Les terrains familiaux, qu'ils soient d'origine privée ou publique présentent un certain nombre d'avantages pour la collectivité : ils permettent aux voyageurs de conserver leur habitat mobile et la culture de l'itinérance, ils fixent les groupes familiaux souhaitant se sédentariser, ils limitent les stationnements sauvages, ils ne présentent généralement pas de problèmes de voisinage, et surtout leur coût d'entretien n'est pas supporté par la collectivité. En juin 2002 la communauté d'agglomération d'Angers décide ainsi d'intégrer l'aide à l'aménagement de terrains familiaux dans son schéma d'accueil des gens du voyage. Celle-ci conçoit alors son action comme une simple aide à l'investissement et à l'aménagement, à l'instar des aides à l'amélioration de l'habitat. Cette inscription dans son schéma d'accueil lui permet d'agir sur les équipements publics, mais également sur les équipements privés. Ainsi en février 2005, un terrain familial situé aux Robinières à **Saint-Jean-de-Linières**, constitué de deux habitations et d'un espace de stationnement pour une vingtaine de caravanes bénéficie d'une aide de la communauté d'agglomération pour son raccordement au tout-à-l'égout.



Toilettes et douches intégrées deviennent la norme (2012)
(coll. Angers Loire Métropole)



Le site de la Tournerie à Angers en avril 2007 (coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain familial de la Tournerie au printemps 2007 (coll. Angers Loire Métropole)

De même au printemps 2003, le mini-terrain d'**Écouflant**, qui souffrait de graves problèmes de maintenance et de sécurité, est-il divisé en trois terrains familiaux privatifs gérés par un organisme HLM. D'autres aménagements suivent : en 2007, Angers

Loire métropole aménage deux terrains familiaux à **Sainte-Gemmes-sur-Loire**, en partie pour pallier la disparition du terrain public de la Chevallerie fermé en 2002, et transforme le terrain de **Beaucouzé** en terrain familial en 2009. ■



Le terrain d'Écouflant est transformé en terrain familial, printemps 2007
(coll. Angers Loire Métropole)



Le terrain familial de Sainte-Gemmes-sur-Loire est aménagé au printemps 2009
(coll. Angers Loire Métropole)

LES TERRAINS SUR L'AGGLOMERATION

Site Central des Perrins (50 emplacements)

4 mini-terrains (8 emplacements)

Avrillé
Bouchemaine
Montreuil-Juigné
Saint-Barthélemy d'Anjou

7 terrains familiaux (habitats adaptés)

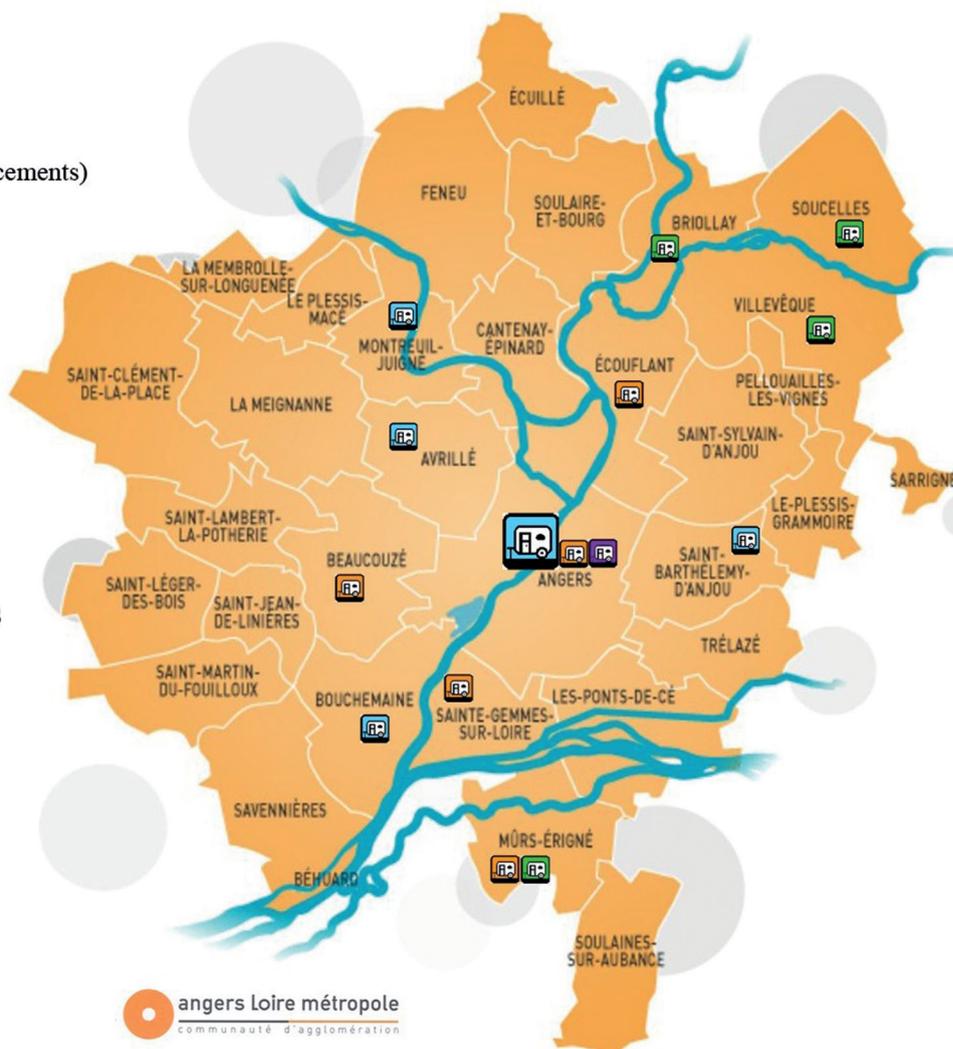
Angers (1)
Beaucouzé (1)
Écouflant (3)
Mûrs-Erigné (1)
Sainte-Gemmes-sur-Loire (2)

4 terrains sommairement aménagés

Briollay
Mûrs-Erigné
Soucelles
Villevêque

1 aire de grand rassemblement

Angers



Les terrains d'accueil en 2009 (coll. Angers Loire Métropole)



Les rassemblements exceptionnels

// Les rassemblements familiaux

La famille a toujours été le noyau de base de l'organisation sociale des voyageurs. C'est au sein de la famille que s'expriment le sentiment d'appartenance et le devoir de solidarité, et la seule « communauté des gens du voyage » ne peut être que ce cercle plus ou moins élargi du clan familial. Ainsi, lors d'un événement heureux ou malheureux, les membres de la famille se réunissent dans des rassemblements où chacun garde son individualité mais y exprime son attachement et sa solidarité indéfectibles. Dans l'agglomération d'Angers, ces grands rassemblements familiaux se forment souvent pour l'accompagnement et le soutien de malades, voire pour accompagner un membre de la famille en fin de vie. Les familles de voyageurs séjournent alors dans des lieux assez proches de l'hôpital, des centres de soin ou de la prison. Ils ont plus rarement pour objet les mariages, les vacances familiales ou les enterrements qui concernent plutôt les communes des bords de l'Authion ou du saumurois. Les rassemblements familiaux concernent généralement quelques dizaines de caravanes, et s'ils ne constituent pas à proprement parler des « grands » rassemblements, ils posent cependant parfois des problèmes de stationnement au regard des capacités d'accueil des structures de l'agglomération angevine. Le caractère soudain des événements et le nombre de caravanes expliquent ainsi parfois les stationnements sauvages.

Ainsi, le terrain d'accueil des Perrins (1983) et a fortiori les mini-terrains (années 1990-2000) apparaissent-ils comme inadaptés à l'accueil soudain de caravanes en nombre. Les rassemblements familiaux s'installent ainsi souvent à proximité de groupes familiaux en voie de sédentarisation comme près du site de la Tournerie à **Angers**, sur les parkings du parc du Hutreau, sur le campus de Belle-Beille ou près de la Maison pour tous de Verneau. L'installation se fait également parfois sur de vastes espaces urbains comme l'aérodrome d'**Avrillé**, désaffecté à partir de 1999, ou les prairies de la Baumette. Parfois ces sites sont déjà occupés ou impraticables et les stationnements sont alors plus éloignés en périphérie, comme sur le parc de la Haie-Joulain à **Saint-Sylvain-d'Anjou** ou sur la zone d'activités du Buisson à **Beaucouzé**.

// Les missions évangéliques

Les grands rassemblements de voyageurs ont longtemps été exceptionnels, car hormis pour les enterrements ou les mariages, les occasions de rassembler en un même lieu plus de 30 caravanes d'un même clan familial restent rares. Mais depuis les années 1960-1970, des pasteurs pentecôtistes sont parvenus à développer le sentiment religieux chez de nombreux voyageurs. De grands rassemblements évangéliques, seuls à pouvoir réunir en un même lieu plus de 300 caravanes, se sont développés. Chaque année, au mois d'avril ou mai, les pasteurs et les fidèles se réunissent pour une grande convention pentecôtiste, souvent organisée à Gien dans le Loiret. À l'issue de ce rassemblement, les groupes missionnaires composés de plusieurs dizaines de caravanes, essaient dans toute la

France. Ainsi des prédicateurs de l'église évangélique « Vie et lumière » organisent-ils des rassemblements dans l'agglomération d'Angers de manière régulière à partir des années 1970-1980, et quasi-annuellement à partir des années 1990.

Les grands rassemblements évangéliques posent des problèmes essentiellement logistiques, mais rarement d'ordre public. Les lieux suffisamment vastes, pouvant supporter le roulement de centaines de voitures et alimentés en eau potable sont rares. Dans les années 1980, les parkings du campus de Belle-Beille puis du Parc des Expositions d'**Angers** sont souvent utilisés, généralement sans autorisation préalable. À partir de 1993, le District urbain d'Angers tente de formaliser l'accueil de ces rassemblements en établissant des conventions d'occupation de terrain avec les pasteurs.



La Baumette, site du rassemblement évangélique « Vie et Lumière » de septembre 2007 (coll. Angers Loire Métropole)

Mais ceux-ci ne savent pas eux-mêmes combien de caravanes et quelles familles viendront et les liens contractuels sont difficiles à formaliser. En 2000 un Réseau interrégional du Grand Ouest qui regroupe des collectivités de Bretagne, Normandie, Poitou et Pays de la Loire est créé. Ce réseau a pour but d'aider les collectivités à mieux appréhender l'afflux massif de caravanes. À **Angers**, le schéma d'accueil des gens du voyage adopté en 2002 prévoit bien la mise à disposition d'un terrain mais aucun terrain n'est affecté spécifiquement à ces rassemblements saisonniers. La place manque et les missions



Convention pentecôtiste à Gien (Loiret) au printemps 2005 (coll. Angers Loire Métropole)

s'installent souvent sur les bords de Sarthe, près de la Tournerie, sur le parking du Parc des Expositions, sur le campus de Belle-Beille ou dans la zone du Buisson à **Beaucouzé**. Pour les grandes missions, rassemblant plus de 200 caravanes, les sites privilégiés par les voyageurs sont surtout l'ancien aérodrome d'**Avrillé** (septembre 2005), les prairies de la Baumette à **Angers** (septembre 2007) ou la Foucaudière à **Saint-Sylvain-d'Anjou** (2013). Chaque année, le nombre de missions rassemblant entre 80 et 100 familles augmente et en 2011, Angers Loire Métropole ne reçoit pas moins de sept demandes d'autorisation d'installation de mission évangélique. ■



Une mission évangélique à Beaucouzé, mai 2011 (coll. Angers Loire Métropole)

conclusion



Vue générale du terrain des Perrins...



...au printemps 2009 (coll. Angers Loire Métropole)



L'entrée des Perrins et les bâtiments d'accueil, hiver 2012 (coll. Angers Loire Métropole)

En 2015 le site des Perrins fête ses 60 ans d'existence. De nombreuses familles qui habitent sur le terrain d'accueil sont les enfants, petits-enfants voire arrière petits-enfants des premières familles qui se sont installées sur le terrain au moment où naissait le quartier Verneau. Certains y ont vécu toute leur vie. D'origine sédentaire ou tsigane, ces angevins ont vu le lieu évoluer lentement : d'un simple champ, le camp s'est transformé en aire de stationnement, puis en terrain d'accueil des gens du voyage. Poussé par l'urbanisation du quartier, le terrain a lui-même été considéré par de nombreux élus comme « sans domicile fixe », et son déplacement a depuis toujours été à l'ordre du jour. Mais paradoxalement les projets de déplacement ne se sont jamais beaucoup éloignés de Verneau, signe que le terrain des Perrins est un élément constitutif du quartier. Le dernier projet, élaboré en 2012 pour une livraison en 2017, prévoit une implantation au-delà de l'autoroute, pour une capacité d'accueil identique.

Les personnels municipaux, puis de la communauté d'agglomération, en charge de l'entretien et de l'animation du terrain ont toujours considéré que le terrain des Perrins n'était pas un simple espace de stationnement, mais un lieu de vie. Certains élus comme Robert Robin ont également considéré que la simple gestion matérielle de l'équipement était insuffisante et que pour que la population établie sur le terrain, souvent confrontée à une situation sociale difficile,

ait sa place dans le quartier, il convenait d'agir également sur le terrain social et culturel. Dès 1990 des concerts de musique tzigane sont organisés. En 1993, l'organisation d'actions culturelles devient annuelle : c'est la création du Gipsy Swing festival. Le but est de rassembler dans des mêmes lieux et au même moment, des amateurs de musique et de culture tzigane, qu'ils soient sédentaires ou voyageurs. Les concerts ont lieu dans plusieurs communes de l'agglomération d'Angers (**Saint-Barthélemy d'Anjou, Beaucouzé, Bouchemaine, Angers, Trélazé...**) et de grands artistes comme Christian Escoudé, Tony Gatlif ou Angelo Debarre sont invités à jouer ou à exposer leurs œuvres sur les scènes angevines. ■

Cyril BAGNAUD
Attaché de conservation du patrimoine



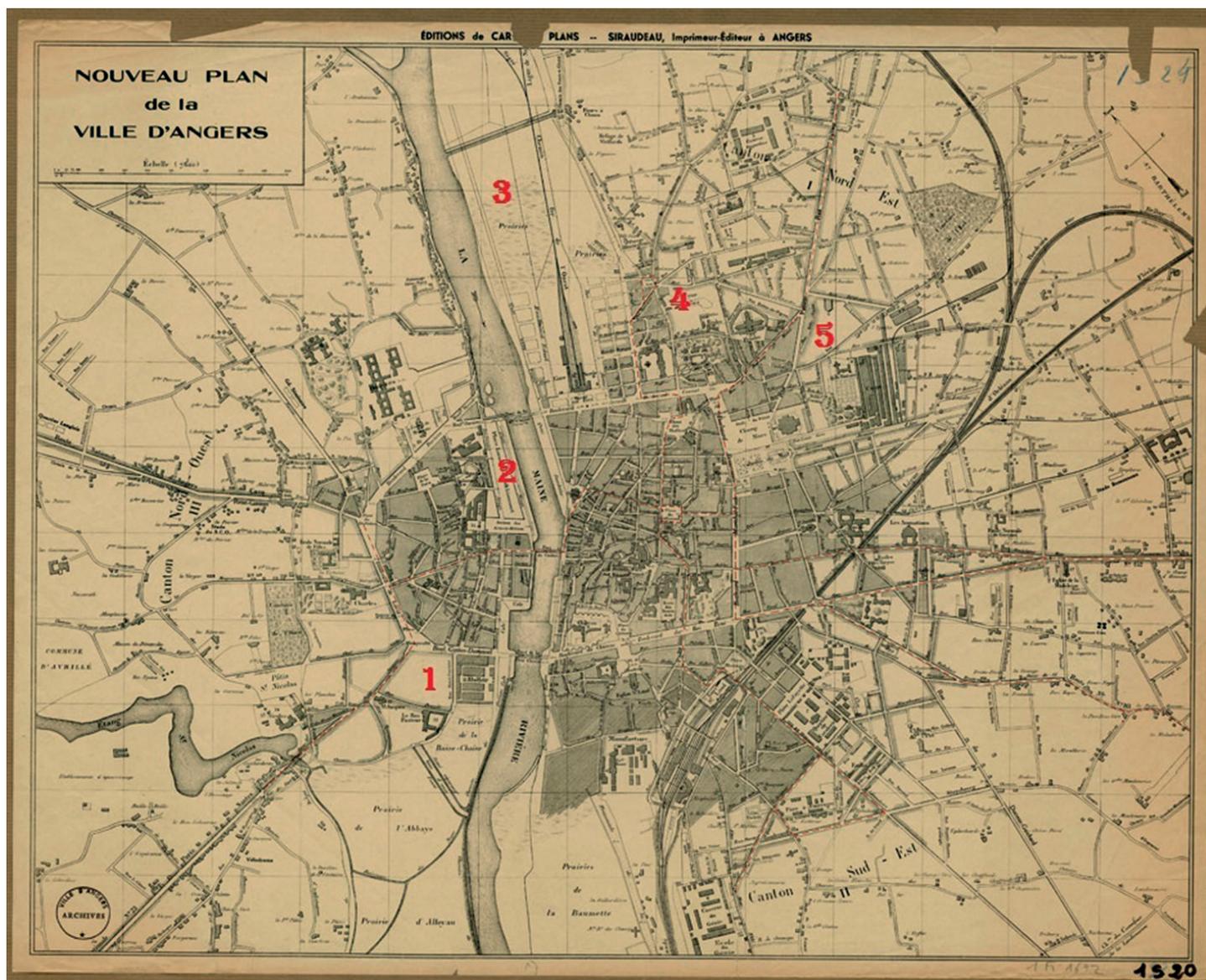
Dorado SCHMITT, Tschavolo SCHMITT, Patrick SAUSSOIS, Hono WINTERSTEIN, Gino REINHARDT, Gipsy Swing, mai 1993 (coll. Angers Loire Métropole)



Dorado SCHMITT, Tschavolo SCHMITT, Patrick SAUSSOIS, Hono WINTERSTEIN, Gino REINHARDT, animation musicale FNAC d'Angers, mai 1993 (coll. Angers Loire Métropole)

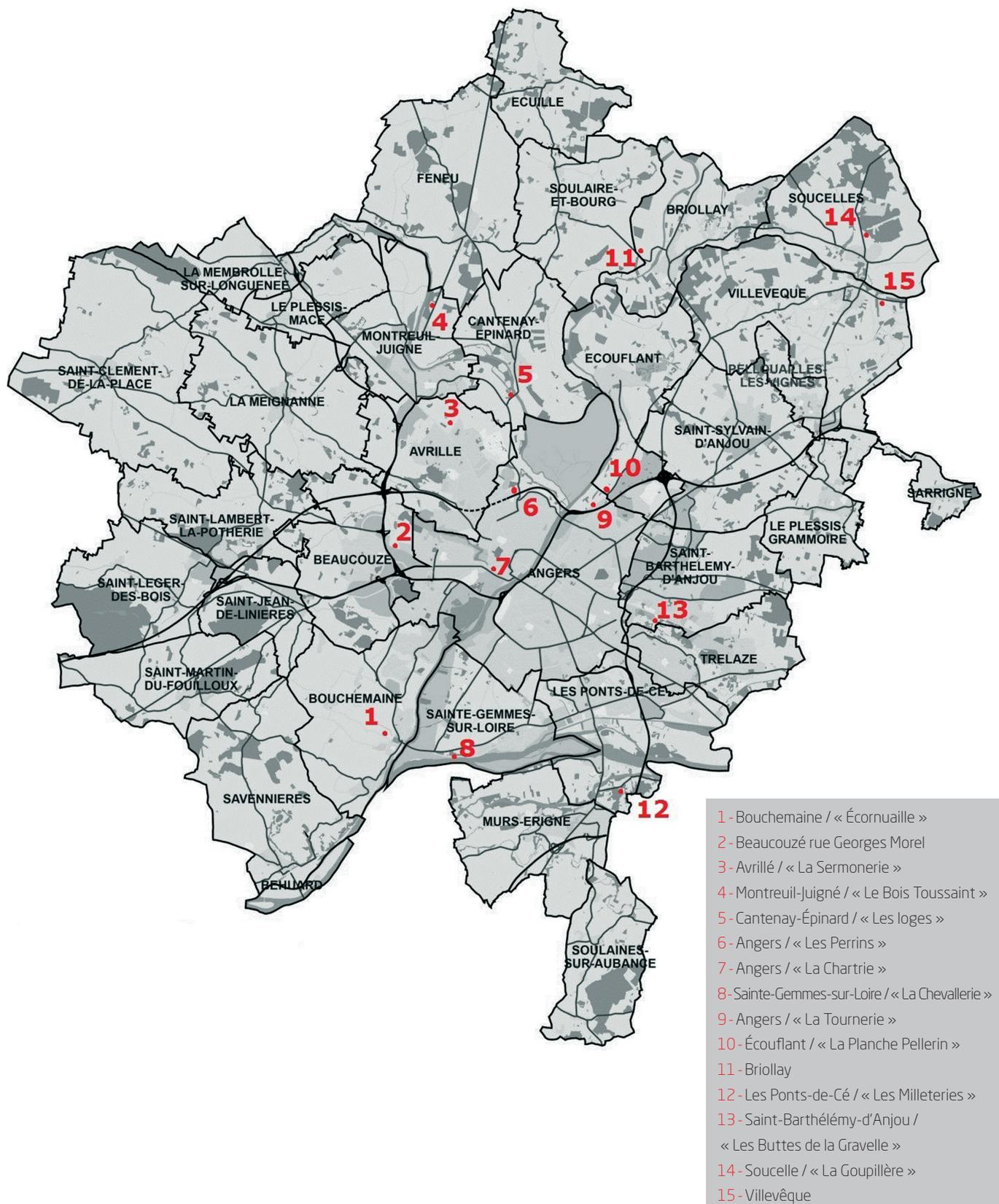
annexe 1

Sites de stationnement sur Angers au milieu du XX^e siècle



1 - Abattoirs - Bon Pasteur 2 - Place La Rochefoucauld 3 - Rives de Maine - Prairies Saint Serge 4 - Place Ney 5 - Pasteur - Laréveillière

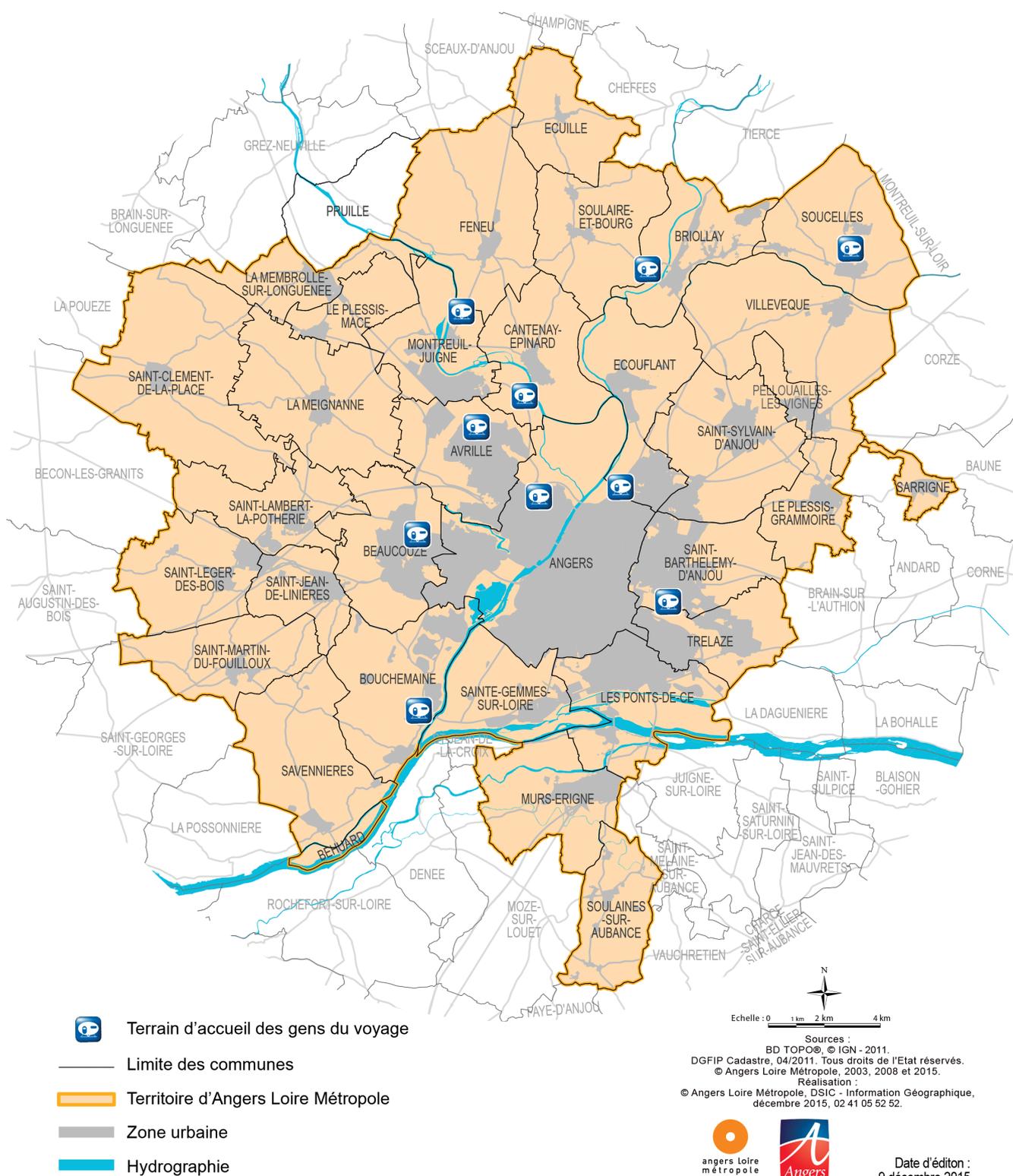
Sites de stationnement sur l'agglomération angevine au début du XXI^e siècle



annexe 3

Les terrains d'accueil des gens du voyage en 2015

ANGERS LOIRE METROPOLE Terrain d'accueil des gens du voyage



annexe 4

Évolution du droit relatif aux gens du voyage

-
- 1789** > Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Art. 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.
- 1810** > Code pénal, création du délit de vagabondage
- 1849** > Arrêté du préfet du Maine-et-Loire contre
« les voyageurs qui sollicitent des aumônes »
- 1857** > Arrêté du préfet du Maine-et-Loire contre
« les mendiants, vagabonds, Bohémiens et autres nomades »
- 1895** > 20 mars : recensement général de tous les
« nomades, bohémiens et vagabonds »
- 1912** > Loi du 16 juillet 1912 : création du carnet d'identité
forain et du carnet anthropométrique nomade
- 1940** > Décret du 6 avril 1940 : interdiction de circulation
et assignation à résidence des nomades
Ordonnance allemande du 4 octobre 1940 :
internement des tsiganes et des personnes sans
domicile fixe
- 1946** > Décret du 10 mai 1946 : abrogation du décret du
6 avril 1940
- 1958** > Ordonnance 58-923 de 1958 : possibilité de choisir
un domicile administratif pour les forains et les nomades
- 1968** > Circulaire interministérielle du 20 février 1968
relative aux terrains de stationnement pour
personnes vivant en caravane
- 1969** > Loi du 3 janvier 1969 : suppression du carnet
anthropométrique et création des titres de
circulation et des communes de rattachement
pour les nomades
- 1990** > Loi du 31 mai 1990 (loi Besson 1) : création des
schémas départementaux pour l'accueil des
gens du voyage, obligation d'aménagement d'un
terrain d'accueil pour les gens du voyage pour les
communes de plus de 5 000 habitants
- 1992** > Nouveau code pénal : suppression du délit de
vagabondage
- 2000** > Loi du 5 juillet 2000 (loi Besson 2) : renforcement
des obligations d'aménagement de terrains
d'accueil des gens du voyage et possibilité
d'interdire le stationnement sur le reste du
territoire communal
- 2003** > Loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure qui
incrimine le fait d'établir une habitation,
même temporaire, sur le terrain d'autrui sans
autorisation.
- 2004** > Loi du 30 décembre 2004 : création de la Haute
Autorité de Lutte contre les Discriminations et
pour l'Égalité fusionnée avec le Défenseur des
droits par loi du 29 mars 2011
- 2007** > Loi du 5 mars 2007 qui élargit les possibilités
de choix de domiciliation et modifie les règles
applicables en matière d'évacuation des gens du
voyage installés illégalement sur des terrains
- 2012** > 5 octobre 2012 : invalidation par le conseil
constitutionnel de plusieurs dispositions de la loi
du 3 janvier 1969
- 2015** > 9 juin 2015 : adoption par l'Assemblée nationale
en première lecture d'une proposition de loi
relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des
gens du voyage

annexe 5

État des sources

// Archives municipales d'Angers (AMVA)

- Habitat et Vie sociale (HVS) : procédure (1977-1981) (1090W13)
- Habitat et Vie sociale (HVS) : documents d'étude de l'AURA (1972-1979) (1116W04)
- Plan du terrain de stationnement des Tsiganes (mai 1962) (1120W152)
- TAGV des Perrins - Travaux d'aménagement : correspondance (1981 - 1982) (1129W12)
- Habitat et Vie sociale (HVS) : procédure (1976-1987) (1202W11)
- Habitat et Vie sociale (HVS) : 1980-1984 (1394W62)
- TAGV Les Perrins : plans VRD (1986). (1437W68)
- TAGV Les Perrins - Dossiers de travaux : plans, devis, comptes-rendus de chantier (1982). (1437W28)
- TAGV Les Perrins - Dossiers de travaux : aménagements et contentieux (1982) (1490W105)
- Habitat et Vie sociale (HVS) : 1960 - 1993 (1586W52)
- Construction du TAGV des Perrins (1982) : plans (1606W29)
- CLSH Les Perrins. - Fréquentation par les enfants du TAGV : fiches de présence d'enfants (1984) (1760W07)
- CLSH Les Perrins - Fréquentation par les enfants du TAGV : rapports des animateurs (1984 - 1992) (1760W08)
- Plan « Nouveau plan de la ville d'Angers », 1938 (1Fi1692)
- Plan « Angers et ses environs » 1963 (1Fi2655)
- Plan « Angers, ses environs » 1980 (1Fi2659)
- Plan « Angers et sa banlieue » 1986. (1Fi2851)
- Plan « Angers et ses environs », avec tracé du projet d'autoroute, 1963 (1Fi2853)
- Plan d'Angers, 1999 (1Fi2963)
- Plan des communes d'Angers Loire Métropole, Angers, 2005 (1Fi2965)
- Plan « Angers et sa banlieue », 1989 (1Fi2967)
- Plan « Angers et sa banlieue », 1997 (1Fi2968)
- Opération « Habiter C'est Vivre » (sept. 1973 - nov. 1974) : rapport de l'Association Architecture et Construction. Comité d'Expansion économique du Maine-et-Loire (1975) (4° 1796)
- « Le faubourg Saint-Michel de 1900 à 1970 », Cyril VIGNERON, 2000, mémoire de maîtrise d'histoire (In8° 1208)
- Journal municipal « Vivre à Angers » n° 28 (1979) (collection numérisée)
- Habitat et Vie sociale (HVS) : dossier définitif (1979) (Varia1723)
- Habitat et Vie sociale (HVS) : pré-dossier, document d'analyse (1978) (Varia724)

// Archives d'Angers Loire Métropole (AALM)

- Étude de population sur les gens du voyage stationnant sur les aires d'accueil du district de l'agglomération angevine (1996) (116W13, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Schéma d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération du grand Angers - Projet, réalisation : décisions, correspondance, rapport, documentation législative. (1993-2003) (116W14, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Stationnements sauvages dans l'agglomération 1999-2003 (116W25, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Mini-terrains : projets d'aménagement (1990-1992), (116W31, Archives d'Angers Loire Métropole)
- TAGV Avrillé : aménagement et travaux (116W34, Archives d'Angers Loire Métropole)
- TAGV Beaucouzé : correspondance, photos. (116W36, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Projet TAGV Bouchemaine : correspondance, photos de projet de site (116W37, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Rapport « Le centre d'accueil des gens du voyage - Les Perrins 1983-1993 : 10 ans d'existence. (148W2, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Rapport « Regards sur l'accueil des Tsiganes et voyageurs en 1991 aux centres d'accueil des gens du voyage des Perrins, et à Écouflant » (148W3, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Rapports annuels d'activité du TAGV des Perrins à partir de 1982 : fréquentations (26W10, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Mini-terrains Beaucouzé, Écouflant, Ste-Gemmes, Montreuil-Juigné, St-Barthélemy : statistiques de fréquentation (26 W11, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Transfert de la compétence aménagement des aires d'accueil des gens du voyage (26W1, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Schéma d'accueil des gens du voyage. Réflexions départementales : comptes-rendus, rapports, documents de travail (1979-1983) (26W12, Archives d'Angers Loire Métropole)
- HVS Verneau : plans, notes... (1978-1980) (3W20, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Tarifs TAGV Les Perrins 1995 (66W5, Archives d'Angers Loire Métropole)
- TAGV Les Perrins : travaux de transformation du logement du gardien en bureaux (1992-1994) (66W6, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Transfert de la compétence aménagement des aires d'accueil des gens du voyage (77W17, Archives d'Angers Loire Métropole)

- Mini-terrains Beaucouzé, Écouflant, Sainte-Gemmes, Montreuil-Juigné, St-Barthélemy : inauguration (7W81, Archives d'Angers Loire Métropole)
- « 40 mètres au-dessus de la Maine. Racines d'un quartier d'Angers. Les Hauts de Saint-Aubin », Laius Edition, 2007 (Archives d'Angers Loire Métropole)
- L'accueil des gens du voyage, la mise en œuvre dans le Grand-Ouest : séminaire du 15 décembre 1999 [transcription des débats] / District de l'Agglomération angevine - Angers, [2000] (PUB 1, Archives d'Angers Loire Métropole)
- Accueillir les gens du voyage [plaquette] / District urbain d'Angers - Angers [ca 1990] (PUB 23, Archives d'Angers Loire Métropole)

// Bibliographie

- GABORIEAU Jean-Yves, « Image des tsiganes : étude réalisée auprès de la population du quartier d'Angers », mémoire d'étude, École d'éducateurs spécialisés d'Angers, 1980
- HUBERT M.C. et FILHOL E., Les Tsiganes en France, un sort à part, 1939-1946, Perrin, 2009
- LEGAL Loïc, « Action sociale et intégration des tsiganes », mémoire d'étude, École d'éducateurs spécialisés d'Angers, 1976, 77 p.
- LEGAL Loïc, « Angers : du petit Chicago au centre d'accueil », Études tsiganes n° 4, pp 8-12, 1990
- LEGAL Loïc, « Un terrain municipal à Angers et une stratégie départementale en Maine-et-Loire », Monde Gitan n°75, p. 27-29, 1990
- LIEGEOIS Jean Pierre, Roms et Tsiganes, coll. Repères, Éd. La découverte, 2009
- MARTIN Véronique, « L'accueil des gens du voyage sur le District urbain d'Angers », mémoire de magistère, Université d'Angers, 1989 (148W4, Archives d'Angers Loire Métropole)
- REYNIERS Alain, « Mouvement migratoire des Tsiganes en France », in Études tsiganes, n°27, 28, 2006.
- REYNIERS Alain, « Quelques jalons pour comprendre l'économie tsigane », in Études tsiganes, n° 12, 1998, p. 8-27.
- RIANDEY Aleth, HUMEAU Jean-Baptiste, « Quel accueil des gens du voyage en Maine-et-Loire ? », CARTA Université d'Angers, 1994
- ROCHET Jérémie, « La politique d'accueil des gens du voyage », mémoire de DESS Administration des collectivités, université de Tours, 2003
- VAUX DE FOLETIER (de) François, « Les Bohémiens en France au XIX^e siècle », Paris, Éditions Lattès, 1981

*L'auteur remercie spécialement Loïc Le Gal, ancien directeur du service d'accueil des gens du voyage,
pour sa précieuse contribution.*

